



Bulletin Officiel

N°7348 Jeudi 24 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

3

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

5

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

7

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE

10

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

SOCIETE IMMIBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS

11

TUNINVEST SICAR

12

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II**COMMUNIQUEES DE PRESSE**

- CARTHAGE CEMENT : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT
- CARTHAGE CEMENT : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- LA COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE COMAR
- ESSOUKNA
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

COMMUNIQUÉ DU CMF

- **Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres conférant une part dépassant le seuil de 40% des droits de vote composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, société admise à la cote de la bourse**
- **Soumission de l'acquéreur du bloc de titres à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-**

En réponse à une demande déposée, en date du 18 avril 2025 par la société d'intermédiation en bourse « Union Financière », dans les conditions des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,

Le Conseil du Marché Financier,

-Vu les dispositions des articles 6 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

-Vu les dispositions de l'article premier du décret n°2006-795 du 23 mars 2006 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier ;

-Vu les dispositions des articles 166 et 167 du Règlement Général de la Bourse ;

Et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant le secteur dans lequel opère la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-,

Par décision n°11 du 24 avril 2025, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc de titres suivante :

- **Société visée** : Société Tunisienne d'Automobiles -STA-

-**Nombre d'actions objet de la cession** : **1 024 861** actions de nominal un (1) dinar l'action, représentant **51,24 %** du capital de la société STA

- **Cédants** :

- Monsieur Nouri Chaabane, à concurrence de 831 575 actions représentant 41,58 % du capital de la société STA et demeurera, à l'issue de l'opération, propriétaire de 10 actions STA;
- Monsieur Seifeddine Chaabane, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société STA, soit 20 000 actions, représentant 1,00 % du capital;
- Madame Nedra épouse Nouri Chaabane, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société STA, soit 14 000 actions, représentant 0,70 % du capital;
- le Consortium des Immobilières Maghrébines, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société STA, soit 78 618 actions, représentant 3,93 % du capital;
- et, la Société Hôtel Palace, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société STA, soit 80 668 actions, représentant 4,03 % du capital.

- Acquéreuse :

La société Kilani Holding (société anonyme de droit tunisien) et ce, par l'acquisition de 1 024 861 actions représentant 51,24 % du capital de la société STA.

- Prix de cession : 24,400 dinars par action.

- Objectifs et intentions de l'acquéreuse :

L'acquisition de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification du Groupe Kilani.

Les objectifs suivants sont visés par l'opération :

- Activer les synergies entre le Groupe Kilani et la STA pour le développement du réseau et de la marque Chery auprès des consommateurs
- Développer l'offre de véhicules de la marque Chery en Tunisie, en réponse à la demande du marché
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emplois

-Impact de l'acquisition sur la société cible :

A la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres STA par la société Kilani Holding, lui conférant le contrôle majoritaire au sein de ladite société :

- la composition du Conseil d'Administration de la STA sera modifiée par la nomination de nouveaux membres représentant la société acquéreuse,
- la Direction Générale actuelle sera maintenue.
-

Par ailleurs, la société acquéreuse compte renforcer sa position au capital de la STA, mais n'a pas l'intention de demander son retrait de la cote de la bourse même si elle parviendrait à détenir plus de 95% de son capital.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société Kilani Holding à une Offre Publique d'Achat Obligatoire portant sur le reste du capital de la STA, hors du bloc de titres objet de la demande d'acquisition, soit 975 139 actions représentant 48,76 % du capital de la société.

Les caractéristiques de l'offre publique d'achat seront fixées, par décision du Conseil du Marché Financier et feront l'objet d'un avis sur son Bulletin Officiel et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres sus-visée.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord –
1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 7 mai 2025 à 10 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- 6/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 7/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 8/ Affectation des résultats ;
- 9/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 10/ Nomination d'un Administrateur ;
- 11/ Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration ;
- 12/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 13/ Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- 14/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي: شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي، تقسيم BC8-AFH
المركز العمراني الشمالي، 1082، تونس

قرر مجلس الإدارة دعوة الجلسة العامة العادية للبنك للانعقاد يوم 30 أبريل 2025 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للبنك الكائن مقره بشارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي تقسيم AFH-BC8، المركز العمراني الشمالي 1082 - تونس، وذلك للتداول حول جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024،
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024 للشركة الأم،
3. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والخاص بمجمع بنك تونس والإمارات والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024،
4. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024،
5. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024،
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2024،
7. توظيف نتائج السنة المحاسبية 2024،
8. تحديد بدلات الحضور،
9. المصادقة على تسمية أعضاء جدد بمجلس الإدارة.

توجد الوثائق الخاصة بهذه الجلسة على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعي للبنك خلال الأجل القانوني.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

**Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord –
1082 TUNIS**

La société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 7 mai 2025 :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2024.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 15.173 D,700 relative aux dividendes de l'exercice 2023 encaissés sur les titres S.F.B.T. rachetés et ce, conformément au paragraphe 15 de la norme comptable n° 2 relative aux capitaux propres.

TROISIEME RESOLUTION :

. Résultat net exercice 2024.....	252 152 023,507
. Résultats reportés de l'exercice 2023	+ 245 872 284,085
	498 024 307,592
. Réserve légale.....	- 2 062 500,000
	495 961 807,592
. Compte spécial d'investissement.....	- 10 530 829,000
	485 430 978,592
. Dividendes	- 214 500 000,000
. Résultats reportés de l'exercice 2024.....	270 930 978,592

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,800

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2024 du Groupe S.F.B.T.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA
- Les BRASSERIES ET GLACIERES INTERNATIONALES
- La SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Elyès FAKHFAKH, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme nette de 370.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du comité permanent d'audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par membre

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2024 à partir du

TREIZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE

Siège social : Ennour building- centre urbain nord-1082- Tunis mahrajène

Arab Tunisian Lease –ATL, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 23 avril 2025, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2024 à trois cent cinquante millimes (0.350 DT) par action, soit 35% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 20 juin 2025.

Sachant que ATL a réalisé un résultat net de 21.6 MDT au 31/12/2024 contre 19.5 MDT au 31/12/2023 soit une progression de 10.83%

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي -شارع 7 نوفمبر -مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى لسنة 2025.

الوحدة : الدينار التونسي

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

البيانات	الثلاثية الأولى 2025	الثلاثية الأولى 2024	السنة المحاسبية 2024
رأس مال الشركة	15 600 000	15 600 000	15 600 000
رقم المعاملات (عقود)	1 650 525	2 509 426	5 008 710
رقم المعاملات السكني	1 650 525	2 509 426	4 941 483
رقم معاملات تجاري ومكاتب	0	0	67 227
المخزون	45 597 980	36 410 973	43 762 465
مخزون جاهز	3 030 967	5 876 687	4 052 652
مخزون جاهز سكني	2 787 966	5 566 458	3 809 651
مخزون جاهز تجاري	243 001	310 229	243 001
مخزون الأراضي	15 667 450	17 842 212	15 667 450
مخزون قيد الإنجاز سكني	26 899 563	12 692 074	24 042 363
الأصول المالية	10 930 638	10 930 127	10 869 205
مستحقات الحرفاء	1 013 587	626 984	970 088
تسبيقات الحرفاء	11 991 436	6 781 129	9 854 479
تسبيقات المزودون	4 556 430	1 592 527	3 956 944
ديون بنكية اقل من سنة	909 663	621 183	940 842
قروض بنكية أكثر من سنة	7 698 576	4 101 205	5 930 586
السيولة وما يعادلها	1 673 883	5 512 256	670 007
مجموع الاصول	-	-	69 010 014

1- شرعت الشركة في الإنجاز و تسويق مشروع زهرة سكرة 2.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025

Revenus par catégorie	Tr 1 2025	Tr.1 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
1- REVENUS	73 845	86 710	73 845	1 010 565
Revenus des participations	-	-	-	511 572
Plus-values sur cession d'actions	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	511 572
Revenus des placements	73 845	86 710	73 845	498 994
Plus-values sur cession d'actions Sicav	73 845	86 710	73 845	154 268
Dividendes (actions Sicav)	-	-	-	343 582
Autres revenus	-	-	-	1 144
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-	-10 440
Frais sur titres de participation	-	-	-	-
Pertes sur cession des titres Sicav	-	-	-	168 297
Provisions et moins-value latente	-	-	-	-178 737
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			6 304 973	6 243 471
Capital social			966 000	966 000
Autres fonds propres			5 338 973	5 277 471

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité		TR 1.2025	TR 1.2024	Exercice 2024
Nombre de projets	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/03/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701
VALEUR COMPTABLE NETTE			3 663 601
		3 663 601	

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/03/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 1^{er} Trimestre 2025

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1^{er} trimestre de l'année 2025 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- Par ailleurs et suite à la notification de redressement fiscal en date du 27 décembre 2023 portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, la société Tuninvest Sicar a reçu en date du 10 Juin 2024, une taxation d'office, pour un montant de 5,6 millions de dinars dont 3,5 millions de dinars en principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 1,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société.

Ce redressement est lié à la perte éventuelle du statut de Sicar et à la déchéance des avantages fiscaux conséquence de la vérification fiscale de 2008 et par rapport auquel, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé devant la Cour de cassation.

En vue de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités, la société Tuninvest Sicar a signé en date du 11/06/2024 avec l'administration fiscale un échéancier de règlement du principal sur une période de cinq ans.

Il est précisé que les provisions déjà constituées dans les comptes de Tuninvest Sicar au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2,4 millions de dinars et couvrent le principal du redressement, diminué du crédit d'impôt.

En outre, la société Tuninvest Sicar a engagé une procédure en justice pour contester cette taxation d'office.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2025.

DESIGNATION	1er Trimestre 2025(*)	1er Trimestre 2024(*)	Exercice 2024(*)
I. LE CHIFFRE D'AFFAIRES			
A-MODELE OFFICINAL			
FORMES SECHES	96 018	558 850	1 110 299
FORMES PATEUSES	0	213	584 682
FORMES LIQUIDES	0	5 065	5 065
TOTAL 1	96 018	564 128	1 700 046
B-MODELE HOSPITALIER			
FORMES SECHES	494 135	1 405 117	5 437 651
FORMES PATEUSES	86 957	58 143	129 622
FORMES LIQUIDES	722 079	257 977	497 084
TOTAL 2	1 303 171	1 721 237	6 064 357
C-EXPORT			
EXPORT	675 699	0	0
TOTAL 3	675 699	0	0
D-PARAMEDICAL			
PARAMEDICAL	0	0	0
TOTAL 4	0	0	0
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 074 888	2 285 365	7 764 403
II. LA PRODUCTION(**)			
A-MODELE OFFICINAL			
FORMES SECHES	33 491	663 494	1 137 913
FORMES PATEUSES	0	0	643 611
FORMES LIQUIDES	0	0	0
TOTAL 1	33 491	663 494	1 781 524
B-MODELE HOSPITALIER			
FORMES SECHES	322 591	1 147 839	4 647 961
FORMES PATEUSES	107 385	55 510	135 496
FORMES LIQUIDES	724 958	138 360	831 295
TOTAL 2	1 154 934	1 341 709	5 614 752
C-EXPORT			
EXPORT	0	22 838	343 220
TOTAL 3	0	22 838	343 220
D-PARAMEDICAL			
PARAMEDICAL	0	0	0
TOTAL 4	0	0	0
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	1 188 425	2 028 041	7 739 496
III. L'INVESTISSEMENT	0	104 315	147 047
IV. L'ENDETTEMENT	131 847 342	110 290 681	128 576 336

*les chiffres en dinars

* Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes.

I. LE CHIFFRES D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025 a enregistré une baisse de 9% par rapport à celui de 2024.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025 de la forme officinale a enregistré une baisse de 83% par rapport à celui de 2024.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025 de la forme hospitalière a enregistré une baisse de 24% par rapport à celui de 2024.

La SIPHAT a réalisé un chiffre d'affaires remarquable lié à l'export au 1^{er} trimestre 2025.

II. LA PRODUCTION :

La valeur de la production du 1^{er} trimestre 2025 a enregistré une baisse de 41% par rapport à celle de 2024.

La valeur de production du 1^{er} trimestre 2025 de la forme officinale a enregistré une baisse de 95% par rapport à celle de 2024.

La valeur de production du 1^{er} trimestre 2025 de la forme hospitalière a enregistré une baisse de 14% par rapport à celle de 2024.

La SIPHAT n'a pas de production destinée à l'export au cours du 1^{er} trimestre 2025.

III. L'INVESTISSEMENT :

La SIPHAT n'a pas réalisé des investissements au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2025

IV. L'ENDETTEMENT :

L'endettement du 1^{er} trimestre 2025 a enregistré une hausse de 20% par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2024.

Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par :

- Un compte courant associés ouvert au nom de la PCT suite à l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 de 6 MDT.
- Un crédit de financement de stocks de 3 MDT accordé depuis 2009 (diminution de ce crédit de 6 MDT à 3 MDT pendant l'année 2023) et renouvelable chaque année,
- Une dette envers les organismes sociaux (CNRPS et CNAM) de 36 MDT,
- Une dette envers l'administration fiscale de 12,4 MDT,
- Un crédit de trésor avec les intérêts y afférents de 5,4 MDT,
- Un crédit FADES de 18 MDT,
- Des crédits à moyen terme de 1,5 MDT,
- Un passif courant entre crédits fournisseurs et concours bancaires de l'ordre de 49,5 MDT.

Cette dette s'est accumulée depuis des années à cause du faible chiffre d'affaires réalisé qui sert à couvrir les salaires nets ainsi que quelques fournisseurs d'exploitation.

V. LES RESSOURCES HUMAINES :

La SIPHAT embauche 427 agents permanents au 31 Mars 2025 contre 439 à la même période de l'exercice 2024, soit une baisse de 3%.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	126,208	126,228
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	176,597	176,626
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		142,702	145,489	145,514
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	158,635	158,666
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	150,652	150,675
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	156,300	156,329
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	143,509	143,529
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,573	58,583
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,205	43,212
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	146,751	146,777
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	128,692	128,714
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	128,228	128,252
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	110,532	110,553
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	102,789	102,807
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	103,685	103,704
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,547	22,551
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	156,565	156,591
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	150,197	150,219
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,285	14,287
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX	03/04/07		213,112	217,507	217,546
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,366	122,385
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	127,527	127,549
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITALAUX	03/04/07		17,435	17,801	17,805
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	113,261	113,284
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	108,311	108,331
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,395	2,398
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	78,642	78,795
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	165,643	165,957
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	124,966	125,484
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	134,199	134,221
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	177,122	177,864
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	655,519	657,433
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	147,347	147,430
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	212,652	212,454
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	125,825	126,229
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	169,433	169,880
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	201,798	202,769
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	184,271	185,105
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	31,851	32,116
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	111,266	111,247
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,273	1,276
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,340	1,348
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITALAUX	27/03/25		-	100,426	100,442
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 787,159	2 800,529
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	283,497	288,525
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,780	3,822
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,298	3,331
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,345	54,443
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,533	1,535
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,412	1,417
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,473	1,478
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,027	19,178
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	14,775	14,999
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	19,711	19,966
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	5 993,585	6 030,517
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		105,131	117,357	117,849
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,587	1,616

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	SICAV OBLIGATAIRES							
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,170	116,188
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,886	103,912
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,262	112,282
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,139	109,154
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,012	115,030
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,871	110,891
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,687	107,705
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,012	112,032
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,498	112,519
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,953	109,969
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,466	103,484
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,186	109,206
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,173	112,191
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,485	108,503
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,755	104,765
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,390	112,407
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,543	101,561
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,320	118,338
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,175	110,193
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,055	115,740
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,009	104,028
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 104,837	1 105,036
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 009,948	11 011,923
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,273	108,292
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,649	113,803
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,033	110,241
	SICAV MIXTES							
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	71,728	72,363
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	136,809	137,757
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,324	18,345
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	353,407	354,764
88	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 595,118	2 601,428
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,780	70,720
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,429	56,398
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	112,776	112,825
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,282	11,284
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,402	20,422
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,219	21,461
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,200	18,366
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,244	107,128
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,548	94,333
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,388	98,261
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,810	117,155
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,101	111,559
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,228	13,301
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	111,177	111,362
103	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,973	94,682
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	106,337	107,356
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	133,126	134,055
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	170,476	172,449
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,629	174,142
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	226,170	227,029
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	207,388	208,214
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	205,811	206,660
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,492	32,893
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 244,738	11 636,581
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,995	114,641
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 862,104	5 881,882
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	11,907	12,034
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	189,979	191,573
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 535,131	13 632,656
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 135,430	12 182,406
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 194,860	11 221,908
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 053,596	11 445,152
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 243,538	11 268,489
123	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,018	12,300
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	118,394	117,975
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,675	105,181
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,875	134,763
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 171,397	1 180,746
* OPCVM en liquidation anticipée								
** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feija km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de
l'ambassade des Etats Unis d'Amérique Lot HSC 1-4-
3- Les jardins du lac2- 1053 Tunis

**APPEL A CANDIDATURES
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT**

Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des Finances du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société CARTHAGE CEMENT lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant au conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans qui viendra en expiration lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2027.

La société CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'administrateur indépendant sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes au moment du dépôt de sa candidature:

- Satisfaire aux conditions l'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptés à ses fonctions ;
- Ne pas être dans les situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou

d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Carthage Cement, ses actionnaires ou ses Administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- N'occupe pas actuellement et n'a pas occupé depuis 5 ans un poste actif dans une société concurrente.
- Être, obligatoirement une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Ne pas être ou avoir été un ex-salarié de CARTHAGE CEMENT démissionnaire ou licencié ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours de cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société Carthage Cement
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la société Carthage Cement.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou Président de Directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle Carthage Cement détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Carthage Cement, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Carthage Cement.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Carthage Cement ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général-Adjoint, d'un salarié de la société Carthage Cement.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse de Tunis et qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Carthage Cement ou une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

- Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment du dépôt de leur candidature :
- Avoir un diplôme national d'ingénieur ;
- Avoir une expérience professionnelle attestée d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants:
 - * l'industrie,
 - * la qualité (normes de qualité ISO)
 - * la responsabilité sociétale et environnementale
 - * le secteur des énergies

Composition et Dépôt du Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société Carthage Cement et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil;
- Le curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou bien le reçu de dépôt de la demande du bulletin N°3 (auquel cas, le bulletin N°3 devra être communiqué dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date limite de remise des dossiers de candidature).
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat énoncé dans le curriculum vitae.

Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Carthage Cement » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ». Cette enveloppe doit être :

- soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le 05 Mai 2024
- soit transmise par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sis au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis de l'Amérique Lot HSC 1-4-3- Les Jardins du Lac2- 1053 Tunis au plus tard le 05 Mai 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix des candidats :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité de dépouillement désigné par le conseil d'administration et composé de :
 - Le Président du Conseil d'Administration (Président du comité)
 - Un administrateur représentant de l'Etat
 - Un administrateur Indépendantprocèdera à l'examen et à l'évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, et ce en fonction de la satisfaction des conditions exigées en application du processus des candidatures mis en place par la société.
- La société transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2024.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession :
- Formation académique:
.....
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

- Nom & Prénom:
- N° CIN:délivrée le.....à.....
- Adresse :

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil
d'Administration de la Société Carthage Cement déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

AVIS DE SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face
de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique Lot
HSC 1-4-3- Les jardins du lac2- 1053 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR
LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
CARTHAGE CEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et de l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 ainsi que les délibérations du comité d'examen des candidatures, la société CARTHAGE CEMENT lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires dans son conseil d'administration et qui aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra ultérieurement.

A cet effet, CARTHAGE CEMENT lance un appel à la candidature pour désigner le représentant des actionnaires minoritaires, devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de trois ans qui viendra en expiration lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2027.

Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après.

I.CONDITIONS D'ELIGIBILITE

I.1. Conditions Générales

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit **obligatoirement**,

- ❖ Être une **personne physique** ;
- ❖ Justifier d'une participation individuelle dans le capital de Carthage Cement ne **dépassant pas 0,5% du capital** ;
- ❖ Jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- ❖ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

I.2 conditions relatives aux conflits d'intérêts

Tout candidat ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société CARTHAGE CEMENT, ses concurrents ou leurs actionnaires autres que minoritaires de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel, et il doit satisfaire, au moment du dépôt de sa candidature, les critères suivants :

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président du conseil, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de CARTHAGE CEMENT ;
- Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que CARTHAGE CEMENT ;
- Ne pas être Président du conseil, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle CARTHAGE CEMENT détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle le Président du conseil, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de CARTHAGE CEMENT, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président de conseil ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de CARTHAGE CEMENT,
 - Président de conseil, Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que CARTHAGE CEMENT.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de CARTHAGE CEMENT.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec CARTHAGE CEMENT ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

I.3 conditions relatives aux compétences

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants ;

- Avoir un diplôme national d'ingénieur
- Avoir une expérience professionnelle attestée d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants :
 - * l'industrie,
 - * la qualité (normes de qualité ISO)
 - * la responsabilité sociétale et environnementale
 - * le secteur des énergies

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents ci-après :

Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de CARTHAGE CEMENT, présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à CARTHAGE CEMENT ;

La fiche de candidature dûment remplie et signée (selon **l'annexe 1** ci-après) ;

Le curriculum vitae du candidat avec toutes les pièces justificatives ;

Une copie d'une pièce d'identité ;

Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (selon **l'annexe 2** ci-après) ;

Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois à la date de dépôt du dossier de candidature ;

Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus) ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;

Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de CARTHAGE CEMENT

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats s'engagent à remettre à la société CARTHAGE CEMENT tout document complémentaire indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la société CARTHAGE CEMENT par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge du Bureau d'Ordre Central au plus tard le **05/05/2025 à 17h00, date limite de réception des candidatures**, à l'adresse suivante :

CARTHAGE CEMENT :

**Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot
HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac,
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CARTHAGE CEMENT, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures

Désignation du représentant des actionnaires minoritaires

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la société CARTHAGE CEMENT, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

FAX : 71 190 289

Email : anis.bouakez@carthagecement.com.tn

IV. CHOIX DES CANDIDATS

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité de dépouillement des candidatures désigné par le conseil d'administration et composé de :

- Le Président du Conseil d'Administration (Président du comité)
- Un administrateur représentant de l'Etat
- Un administrateur Indépendant

procèdera à l'examen et à l'évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature.

CARTAHGE CEMENT transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Les actionnaires minoritaires choisiront, par voie de vote, leur représentant parmi la liste des candidats admis, à concourir lors de l'Assemblée Générale Élective sera tenue ultérieurement.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2024.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe
1
Fiche de Candidature

Nom et Prénom :

N° de la pièce d'identité (CIN) :

Adresse :

Téléphone Fixe : **GSM :**

Profession / Activité :

Formation académique :

.....
.....
.....

Autres qualifications du candidat :

.....
.....
.....

Mandats dans d'autres Conseil d'administration :

.....
.....

Signature légalisée

Annexe
2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné

Nom et Prénom :

.....

N° de la pièce d'identité (CIN) :

Adresse :

.....

.....

Candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de « CARTHAGE CEMENT »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,

Répondre aux critères d'éligibilités prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature,

Que les informations fournies dans mon CV et ma demande de candidature, sont sincères et exactes.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M. Jaouhar BEN ZID (DATN).

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Note	2024			2023
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 569 026	-	1 569 026	1 642 584
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		28 938 376	23 494 299	5 444 077	4 511 218
AC13 Fonds commercial		15 000	-	15 000	15 000
	AC1	30 522 402	23 494 299	7 028 103	6 168 802
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		24 355 303	21 899 537	2 455 766	2 919 081
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 114 147	1 055 301	58 847	87 974
	AC2	25 469 451	22 954 838	2 514 613	3 007 055
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		80 894 890	23 496 256	57 398 634	53 558 944
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	11 430 242	5 500 463	7 207 850
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		63 964 185	12 066 014	51 898 171	46 351 094
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		376 165 070	66 899 775	309 265 295	308 215 255
AC321 Parts dans les entreprises liées		122 992 888	58 847 052	64 145 836	65 048 030
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		219 405 982	8 052 723	211 353 259	207 278 054
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		33 766 200	-	33 766 200	35 889 170
AC33 Autres placements financiers		453 098 138	7 103 777	445 994 361	391 157 949
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		50 369 076	6 813 713	43 555 363	39 226 410
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		241 108 952	250 000	240 858 952	222 528 350
AC334 Autres prêts		8 116 958	40 064	8 076 894	7 400 037
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		153 500 000		153 500 000	122 000 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		15 102 214		15 102 214	14 476 302
	AC3	925 260 311	97 499 808	827 760 503	767 408 450
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 487 742		11 487 742	11 392 669
AC530 Provisions pour sinistres (vie)				-	810 930
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		78 589 485		78 589 485	73 147 387
	AC5	90 077 227	-	90 077 227	85 350 986
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		156 846 384	61 928 993	94 917 391	80 250 399
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 653 842		11 653 842	11 915 413
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		115 214 907	59 051 987	56 162 920	48 509 362
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		29 977 635	2 877 006	27 100 629	19 825 624
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		64 894 465	769 813	64 124 653	58 229 967
AC63 Autres créances		14 335 149	870 364	13 464 785	3 050 168
AC631 Personnel		108 992	98 000	10 993	119 735
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		11 223 990		11 223 990	36 160
AC633 Débiteurs divers		3 002 167	772 364	2 229 803	2 894 272
	AC6	236 075 998	63 569 170	172 506 829	141 530 534
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		10 454 182		10 454 182	7 074 988
AC72 Charges reportées		12 494 585		12 494 585	12 661 333
AC73 Comptes de régularisation Actif		22 471 672	-	22 471 672	20 402 260
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		13 102 000	-	13 102 000	12 439 585
AC733 Autres comptes de régularisation		9 369 672		9 369 672	7 962 675
AC75 Autres		84 430		84 430	22 630
	AC7	45 504 869	-	45 504 869	40 161 211
TOTAL DE L'ACTIF		1 352 910 258	207 518 114	1 145 392 144	1 043 627 038

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2024	2023
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		175 755 499	157 974 773
CP4 Autres capitaux propres		31 664 180	27 278 180
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		282 419 679	260 252 953
CP6 Résultat de l'exercice		63 601 376	44 166 726
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	346 021 055	304 419 679
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges		4 298 334	3 853 870
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		74 059 612	73 739 223
PA320 Provisions d'assurance vie		792 648	1 079 008
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 193 129	4 896 108
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		412 462 193	398 226 775
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		15 926 463	13 919 676
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		43 723 305	39 589 848
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 395 903	17 731 587
	PA3	566 553 252	549 182 226
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		90 960 701	86 234 212
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		32 249 776	23 173 774
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		46 882 978	45 558 454
PA63 Autres dettes		41 098 319	18 819 697
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 085 576	3 972 200
PA632 Personnel		53 624	136 927
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		28 026 534	9 979 494
PA634 Créiteurs divers		8 932 585	4 731 077
	PA6	120 231 072	87 551 925
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		17 324 307	12 385 126
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		479 157	268 953
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		16 845 150	12 116 173
PA73 Autres passifs financiers		3 423	-
	PA7	17 327 730	12 385 126
Total du Passif		799 371 089	739 207 359
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 145 392 144	1 043 627 038

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	2024			2023
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		262 686 277	- 50 297 181	212 389 096	208 663 263
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		- 320 388	95 073	- 225 316	- 2 343 886
	PRNV1	262 365 888	- 50 202 108	212 163 780	206 319 378
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	PRNV3	50 846 154		50 846 154	38 522 576
PRNV2 Autres produits techniques	PRNV2	121 670		121 670	134 165
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		- 171 150 580	31 678 535	- 139 472 045	- 135 112 877
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		- 16 242 204	4 631 168	- 11 611 036	- 12 942 930
	CHNV1	- 187 392 784	36 309 703	- 151 083 081	- 148 055 807
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	CHNV2	2 335 684		2 335 684	- 1 815 098
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	CHNV3	- 1 742 307		- 1 742 307	- 1 162 386
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		- 43 809 504		- 43 809 504	- 43 604 349
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		- 166 749		- 166 749	- 1 033 745
CHNV43 Frais d'administration		- 24 838 812		- 24 838 812	- 26 434 024
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			12 448 887	12 448 887	11 879 798
	CHNV4	- 68 815 065	12 448 887	- 56 366 177	- 57 124 830
CHNV5 Autres charges techniques	CHNV5	- 818 169		- 818 169	- 717 593
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	CHNV6	- 2 077 182		- 2 077 182	- 192 731
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		54 823 889	- 1 443 518	53 380 372	35 907 674

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	2024			2023
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	PRV1	7 945 517	- 43 857	7 901 660	7 239 931
PRV2 Produits de placements	PRV2	1 926 020		1 926 020	1 426 524
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	1 455 698	-	1 455 698	- 2 013 536
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		702 979		702 979	- 130 469
	CHV1	- 752 719	-	- 752 719	- 2 144 005
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		286 360		286 360	342 050
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)	-	2 056 274	-	2 056 274	- 1 106 412
	CHV2	- 1 769 914	-	- 1 769 914	- 764 362
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	CHV3	- 266	-	- 266	- 3 684
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	726 584	-	726 584	- 713 650
CHV43 Frais d'administration	-	360 763	-	360 763	- 426 738
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			6 578	6 578	9 081
	CHV4	- 1 087 347	6 578	- 1 080 769	- 1 131 307
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		6 261 291	- 37 278	6 224 013	4 623 098

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	2024	2023
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		53 380 372	35 907 674
	RTNV	53 380 372	35 907 674
RTV Résultat technique de l'assurance vie		6 224 013	4 623 098
	RTV	6 224 013	4 623 098
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		81 815 274	61 915 998
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		6 875 672	5 315 853
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 625 485	29 057 433
	PRNT1	91 316 430	96 289 283
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	5 927 281	- 5 434 384
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	5 720 564	- 31 874 509
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	590 145	- 99 740
	CHNT1	- 12 237 990	- 37 408 632
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie	-	50 846 154	- 38 522 576
CHNT22 Produits des placements transférés vie	-	1 926 020	- 1 426 524
	CHNT2	- 52 772 174	- 39 949 100
PRNT2 Autres produits non techniques			
	PRNT2	1 552 346	1 006 235
CHNT3 Autres charges non techniques			
	CHNT3	- 3 013 573	- 1 811 138
Résultat provenant des activités ordinaires		84 449 424	58 657 419
CHNT4 Impôt sur le résultat			
	CHNT4	- 19 110 711	- 13 142 722
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		65 338 714	45 514 698
PRNT4 Gains extraordinaires			
	PRNT4	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires			
	CHNT5	- 1 737 337	- 1 347 971
Résultat extraordinaire		- 1 737 337	- 1 347 971
Résultat net de l'exercice		63 601 376	44 166 726
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		63 601 376	44 166 726

Les engagements donnés et reçus

	2024	2023
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 713 504	1 820 387
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024

	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements : primes reçues des assurés	308 839 635	295 224 254
Encaissements : primes reçues sur acceptation	1 672 976	2 003 302
Décaissements : primes sur cessions	- 36 458 621	- 29 079 191
Décaissements : paiements des sinistres	- 144 233 185	- 112 281 458
Décaissements : paiements des sinistres sur acceptation	- 2 817 438	- 3 353 652
Encaissements : sinistres sur cessions	16 853 494	783 002
Décaissements : Commissions versées aux intermédiaires	- 32 047 432	- 30 921 307
Encaissements : Commissions reçues sur cessions	10 866 342	4 458 660
Décaissements : Commissions versées sur acceptation	- 440 732	- 544 123
Décaissements : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 44 955 832	- 24 890 516
Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
Variation des dépôts espèces reçues des cessionnaires	2 362 007	1 170 950
Décaissements : Acquisition de placements financiers	- 148 451 045	- 145 689 531
Encaissements : Cession de placements financiers	123 618 282	125 747 875
Encaissements : Produits financiers	75 522 730	42 791 427
Décaissements : Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 29 010 286	- 30 122 213
Décaissements : Impôts payés	- 7 726 671	- 10 352 091
Autres mouvements	- 41 151 596	- 42 843 790
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	52 442 628	42 101 596
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 64 249	- 2 779 417
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	474 600	330 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 528 650 000	- 412 974 236
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	501 150 000	392 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 27 089 649	- 22 923 653
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Décaissements Dividendes et autres distributions	- 21 977 207	- 18 171 965
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Décaissements remboursements d'emprunts	-	-
Variation des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 21 977 207	- 18 171 965
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de Trésorerie	3 375 772	1 005 978
Trésorerie de début d'exercice	7 074 988	6 069 009
Trésorerie de fin d'exercice	10 450 759	7 074 988

Notes aux états financiers au 31/12/2024

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (COMAR)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Soixante-quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2023 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	238
Employés	42
Personnel contractuel	57

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2022 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ 3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ 3.4 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ 3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ 3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ 3.4.3 - Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ 3.5 - Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ 3.5.1 - Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ 3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➤ **3.6 - Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➤ **3.7 - Provisions techniques**

▪ **3.7.1 - Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ **3.7.2 - Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ **3.7.3 - Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

▪ **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ **3.7.6 - Autres provisions techniques**

- **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

- Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ Poste des états de résultat

➤ Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ Exemption à la présentation des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ Contrôle interne

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2024 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce plan annuel comporte 3 missions entamées en 2023 et reconduites en 2024 et 3 nouvelles missions d'audit détaillées comme suit :

- L'audit du processus de suivi de la situation financière des affaires faisant partie d'un programme mondial
- L'audit du processus de validation technique et comptable des dépenses agences (sinistres, PB et frais généraux)
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme-Exercice 2024

Le plan annuel d'audit interne prévoit également d'autres missions de suivi, soit :

- Le suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Le suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la Triennie 2022-2024 et couvrant les domaines suivants :
 - La Gestion des contrats automobile sur Assurnet
 - Audit des processus de provisionnement et d'encaissement des recours relatifs aux dossiers sinistres Auto - Matériel
 - La gestion des placements
 - L'audit de l'encours des prêts accordés au personnel
 - L'audit du décompte des soldes des congés payés arrêtés au titre des exercices 2020-2021- 2022
 - L'audit des Méthodes de provisionnement des dossiers contentieux Auto Corporels (PSAP &Prévisions de recours à encaisser)
 - L'audit du processus de suivi de la situation financière des affaires faisant partie d'un programme mondial
 - L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - Exercices 2018/2019/2020/2021/2022/2023.

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2024 à **30 522 402 Dinars** contre **26 821 469 Dinars** au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvement 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024
Investissement de recherche et développement	1 642 584	-73 558	1 569 026		1 569 026
Concessions, Brevets, Licences et Marques	25 163 885	3 774 492	28 938 376	23 494 299	5 444 077
Fonds commercial	15 000	0	15 000		15 000
Actifs incorporels	26 821 469	3 700 934	30 522 402	23 494 299	7 028 103

➤ AC2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à **25 469 451 Dinars** contre **24 867 453 Dinars** au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvement 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024
Installations techniques et machines	23 799 395	555 908	24 355 303	21 899 537	2 455 766
Autres installations outillage et mobilier	1 068 059	46 089	1 114 147	1 055 301	58 847
Actifs corporels d'exploitation	24 867 453	601 997	25 469 451	22 954 838	2 514 613

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024
Agencements Aménagements & installations	11 859 644	10 014 851	1 844 792
Matériel de transport	1 520 384	1 226 950	293 434
Matériel Mobilier de Bureau	1 667 062	1 486 195	180 868
Matériel Informatique	10 422 361	10 226 842	195 519
Actifs corporels	25 469 451	22 954 838	2 514 613

➤ AC3 : Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2024 à **925 260 311 Dinars** contre **862 444 998 Dinars** au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvement 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024
Terrains et constructions d'exploitation	16 930 705	0	16 930 705	11 430 242	5 500 463
Terrains et constructions hors exploitation	58 211 789	5 752 395	63 964 185	12 066 014	51 898 171
Terrains et constructions	75 142 494	5 752 395	80 894 890	23 496 256	57 398 634
Placements dans les entreprises liées	123 076 250	-83 362	122 992 888	58 847 052	64 145 836
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	216 845 268	2 560 713	219 405 982	8 052 723	211 353 259
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	35 889 170	-2 122 970	33 766 200	0	33 766 200
Placements dans les entreprises liées et participations	375 810 688	354 382	376 165 070	66 899 775	309 265 295
Actions et autres titres a revenus variable	44 793 910	5 575 166	50 369 076	6 813 713	43 555 363
Obligations et autres titres à revenu fixe	222 778 350	18 330 602	241 108 952	250 000	240 858 952
Autres prêts	7 440 101	676 857	8 116 958	40 064	8 076 894
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	122 000 000	31 500 000	153 500 000	0	153 500 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
Autres placements financiers	397 015 513	56 082 624	453 098 138	7 103 777	445 994 361
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	14 476 302	625 912	15 102 214	0	15 102 214
Placements	862 444 998	62 815 313	925 260 311	97 499 808	827 760 503

▪ Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvement 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	12 953 728	542 749	13 496 477	1 549 310	11 947 167
SICAV	8 743 412	1 868 727	10 612 138	0	10 612 138
FCP	17 414 861	3 163 690	20 578 551	283 608	20 294 943
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 681 910	0	5 681 910	4 980 795	701 115
Obligations et autres titres à revenu fixe	222 778 350	18 330 602	241 108 952	250 000	240 858 952
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	122 000 000	31 500 000	153 500 000	0	153 500 000
Autres prêts	7 443 253	676 857	8 120 110	40 064	8 080 046
Total	397 015 513	56 082 624	453 098 138	7 103 777	445 994 361

▪ Participations et entreprises liées

- Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	47 477 084	26 383 106
CLINIQUE EL AMEN BEJA	378 948	10 231 596	1	0,00%	100	92	8
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	4 176 956	20 884 780	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE (FG COMAR 2022/1)	4 176 956	20 884 780	228 000	5,46%	1 140 000	992 940	147 060
CLINIQUE EL AMEN GAFSA (FG COMAR 2022/1)	223 017	6 690 510	54 000	24,21%	1 620 000	1 169 802	450 198
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	223 017	6 690 510	1	0,00%	100	92	8
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	30	73
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 839 550	19 876 850	1	0,00%	10	8	2
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	240 996	13 254 780	0	0,00%	0	0	0
CLINIQUE EL AMEN TUNIS (FG COMAR 2022/1)	240 996	13 254 780	58 909	24,44%	3 240 000	0	3 240 000
COMAR CI	874 778	8 747 780 000	393 651	45,00%	16 762 264	9 088 432	7 673 833
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	118 564	16 936
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT_DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	3 005 000	30 050 000	1 800 000	59,90%	18 000 000	0	18 000 000
HOPITAL PRIVE EL AMEN	40 000	100 000	1	0,00%	3	0	3
Total					122 992 888	58 847 052	64 145 836

- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2024)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISION 2023	DOTATION 2024	REPRISE 2024	PROVISION 2024	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	34 920 000	174 600 000	10 036 543	28,74%	95 632 303	0	0	0	0	95 632 303
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	87 500 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	30 000 000	3 473 537	11,58%	41 492 598	811 460	2 948 106	0	3 759 566	37 733 032
FIRST PAY	1 000 000	5 000 000	10	0,00%	50	0	0	0	0	50
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	963 847	0	450 876	512 970	1 313 781
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	180 000	18 000 000	39 000	21,67%	3 500 000	0	0	0	0	3 500 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	200	25	0	25	0	200
SUNAGRI SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	92 472	0	11 688	80 784	159 216
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 312 317	16,56%	30 101 881	7 699 410	0	4 000 008	3 699 402	26 402 479
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 800 000	54 000 000	2 147 118	19,88%	22 955 003	0	0	0	0	22 955 003
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					219 405 982	9 567 214	2 948 106	4 462 597	8 052 723	211 353 259

Au 31/12/2024, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Brut au 31/12/2024	Produits au 31/12/2024
AMEN BANK	21 189 170	0	9 922 970	11 266 200	1 873 073
TUNISIE LEASING	4 700 000	9 500 000	1 700 000	12 500 000	943 028
Total	25 889 170	9 500 000	11 622 970	23 766 200	2 816 101

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Brut au 31/12/2024	Produits au 31/12/2024
AMEN BANK	10 000 000	290 500 000	290 500 000	10 000 000	1 771 020
TUNISIE LEASING	0	0	0	0	0
Total	10 000 000	290 500 000	290 500 000	10 000 000	1 771 020

➤ AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

▪ Parts des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **11 487 742 Dinars** au 31/12/2024 contre **11 392 669 Dinars** au 31/12/2023.

Branche	2024	2023	Variation
Incendie	5 237 226	6 145 629	-908 403
RC	504 350	369 535	134 814
Transport	1 774 653	1 849 397	-74 745
Dommages aux Biens	1 334 889	586 156	748 733
Risques Agricoles	272 385	286 405	-14 020
Construction	2 040 626	1 066 200	974 426
Pertes d'exploitation	286 074	1 018 798	-732 724
Cautions	6 050	5 796	254
Assurance de personnes	31 489	64 754	-33 264
TOTAL	11 487 742	11 392 669	95 073

▪ **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **78 589 485 Dinars** au 31/12/2024 contre **73 958 317 Dinars** au 31/12/2023.

Branche	2024	2023(*)	Variation
Vie	0	810 930	-810 930
Incendie	38 911 254	38 522 593	388 662
RC	17 923 860	2 557 433	15 366 426
Automobile	9 480 983	9 111 361	369 622
Transport	4 850 168	3 908 587	941 581
Groupes	379 818	0	379 818
Dommages aux Biens	4 710 900	1 560 804	3 150 096
Risques Agricoles	540 256	397 548	142 708
Construction	4 400 033	22 722 026	-18 321 992
Perte d'exploitation	5 338	0	5 338
Cautiion	5 100	9 350	-4 250
Assurance de personnes	59 210	56 408	2 802
Acceptation	548 991	0	548 991
Prévisions pour recours à encaisser	-3 226 427	-5 698 722	2 472 296
TOTAL	78 589 485	73 958 317	4 631 168

(*) retraités pour des besoins de comparabilité

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **236 075 998 Dinars** au 31/12/2024 contre **205 290 287 Dinars** au 31/12/2023.

Libellé	2024			2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 665 123		-3 665 123	-3 618 199		-3 618 199
Primes acquises et non émises	15 318 965		15 318 965	15 533 611		15 533 611
Autres Créances nées d'opérations directes	115 214 907	59 051 987	56 162 920	108 668 508	60 159 147	48 509 362
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	29 977 635	2 877 006	27 100 629	22 245 090	2 419 466	19 825 624
Créances nées d'opérations de Réassurance	64 894 465	769 813	64 124 653	58 999 779	769 813	58 229 967
Prêts au personnel	108 992	98 000	10 993	119 735		119 735
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	11 223 990		11 223 990	36 160		36 160
Débiteurs divers	3 002 167	772 364	2 229 803	3 305 600	411 328	2 894 272
TOTAL	236 075 998	63 569 170	172 506 829	205 290 287	63 759 753	141 530 534

+ Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice. Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement. Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué la méthode préconisée par le nouveau circulaire du CGA N° 01/2021 du 01/12/2021.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **45 504 869 Dinars** au 31/12/2024 contre **40 161 211 Dinars** au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023
Avoirs en banque	10 252 073	6 906 103
CCP	198 732	163 679
Caisse	3 377	5 206
Frais d'acquisition reportés	12 494 585	12 661 333
Intérêts courus et non échus	13 102 000	12 439 585
Autres comptes de régularisation	9 369 672	7 962 675
Autres	84 430	22 630
TOTAL	45 504 869	40 161 211

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CP1 : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2023	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	26 609 318	16 965	146 906 786	668 862	44 166 726	304 419 679
Réserve légale										0
Réserve investissement exonérée					4 386 000				-4 386 000	0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité							17 780 726		-17 780 726	0
Dividende distribués									-22 000 000	-22 000 000
Résultat 31/12/2024									63 601 376	63 601 376
Solde 31/12/2024	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	30 995 318	16 965	164 687 512	668 862	63 601 376	346 021 055

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2024 à 34 663 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social 3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités 16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement 19 469 318 (*)
- Autres réserves pour toutes éventualités 11 626 596
- Prime d'émission 250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2024 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 30 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	37 113 690	49,48%
PGI HOLDING	692 135	20 764 050	27,69%
AXA	384 923	11 547 690	15,40%
MUNICH RE	75 521	2 265 630	3,02%
PARENIN	72 103	2 163 090	2,88%
AUTRES	38 195	1 145 850	1,53%
Total	2 500 000	75 000 000	100,00%

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent à **566 553 252 Dinars** au 31/12/2024 contre **549 182 226 Dinars** au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023	Variation
Provisions pour primes non acquises	74 059 612	73 739 223	320 388
Provisions pour sinistres	476 305 089	456 632 408	19 672 682
Provisions mathématiques Vie	792 648	1 079 008	-286 360
Autres Provisions Techniques (non-vie)	15 395 903	17 731 587	-2 335 684
TOTAL	566 553 252	549 182 226	17 371 026

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **74 059 612 Dinars** au 31/12/2024 contre **73 739 223 Dinars** au 31/12/2023.

Branche	2024	2023	Variation
Incendie	6 618 191	7 635 082	-1 016 892
Risques Agricoles	11 718 025	11 916 906	-198 881
Automobile	46 870 536	45 786 662	1 083 875
Transport	1 900 000	1 508 242	391 758
Groupe	1 269 569	1 027 274	242 294
Dommages Aux Biens	0	468 659	-468 659
Construction	4 002 801	3 548 861	453 940
Acceptation	1 680 490	1 847 537	-167 047
Total	74 059 612	73 739 223	320 388

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **476 305 089 Dinars** au 31/12/2024 contre **456 632 408 Dinars** au 31/12/2023.

Branche	2024	2023(*)	Variation
Incendie	55 923 395	48 737 546	7 185 850
RC	53 696 563	39 155 202	14 541 361
Automobile	296 178 894	290 986 883	5 192 011
Transport	10 574 166	8 904 465	1 669 701
Groupe	7 110 183	4 706 097	2 404 086
Dommages Aux Biens	6 186 655	7 501 882	- 1 315 227
Risques Agricoles	773 806	538 354	235 452
Construction	4 906 400	23 602 886	- 18 696 486
Pertes D'Exploitation	354 400	533 800	- 179 400
Cauton	46 000	51 000	- 5 000
Assistance	1 485 122	1 149 197	335 925
Accidents Corporels	1 061 260	-	1 061 260
Acceptation	9 538 716	10 247 102	- 708 386
Prévisions pour recours à encaisser	- 35 373 368	- 37 887 639	2 514 271
Sous-Total 1	412 462 193	398 226 775	14 235 418
Provision pour Egalisation vie	15 691 656	13 635 382	2 056 274
Provision pour Egalisation non-vie	27 523 527	25 446 345	2 077 182
Provision pour Equilibrage	508 122	508 122	-
Sous-Total 2	43 723 305	39 589 848	4 133 456
Provision pour SAP vie	4 193 129	4 896 108	- 702 979
Acceptation Vie	-	-	-
Provision pour PB à distribuer vie	-	-	-
Provision pour PB à distribuer non-vie	15 926 463	13 919 676	2 006 786
Sous-Total 3	20 119 592	18 815 785	1 303 808
Total	476 305 089	456 632 408	19 672 682

(*) retraités pour des besoins de comparabilité

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **120 231 072 Dinars** au 31/12/2024 contre **87 551 925 Dinars** au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 249 776	23 173 774
Dettes nées d'opérations de Réassurance	46 882 978	45 558 454
Dépôts et cautionnement reçus	4 085 576	3 972 200
Personnel	53 624	136 927
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	28 026 534	9 979 494
Créditeurs divers	8 932 585	4 731 077
TOTAL	120 231 072	87 551 925

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **17 327 730 Dinars** au 31/12/2024 contre **12 385 126 Dinars** au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023
Charges à payer	13 756 600	10 758 033
Report de commissions reçues des réassureurs	479 157	268 953
Produits constatés d'avance	141 840	72 315
Autres	2 946 710	1 285 825
Autres passifs financiers	3 423	0
	17 327 730	12 385 126

IV. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non-vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	30 403 034	0	33 216 527	127 116 207	9 670 667	55 516 211	5 028 256	1 735 375	262 686 277
Variation des primes non acquises	1 016 892	0	-255 059	-1 083 875	-391 758	-242 294	468 659	167 047	-320 388
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 621 238	0	-9 685 743	-1 703 972	-5 499 141	-3 499 443	-4 258 143	-29 500	-50 297 181
Part des réassureurs dans La variation pour les primes non acquises	-908 403	0	1 348 284	0	-74 745	0	-270 064		95 073
Sous-Total 1	4 890 284	0	24 624 009	124 328 360	3 705 023	51 774 473	968 708	1 872 922	212 163 780
Prestations payées	-18 668 065	-455 438	-23 643 414	-81 704 129	745 183	-44 546 780	-2 027 166	-3 411 247	-173 711 056
Charges des provisions pour prestations diverses	-7 950 360	52 976	1 987 174	-3 335 401	-4 323 009	-4 538 695	1 415 227	708 386	-15 983 703
Part des réassureurs dans les prestations payées	15 199 479	0	15 471 785	475	-3 073 234	2 732 665	1 347 364		31 678 535
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 544 298	0	-2 808 967	369 622	3 591 267	-431 112	-1 182 929	548 991	4 631 168
Sous-Total 2	-6 874 648	-402 462	-8 993 423	-84 669 433	-3 059 793	-46 783 923	-447 504	-2 153 870	-153 385 055
Frais d'acquisition	-4 616 161	-66 244	-6 942 250	-23 729 718	-3 314 913	-4 087 603	-1 219 364		-43 976 253
Commissions reçues des réassureurs	7 073 749	0	2 287 849	0	1 304 354	858 043	1 135 817		12 659 812
Part des réassureurs dans la participation aux résultats			0		-721				-721
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques	-7 334	0	-199 396	0	-3 977	0	503		-210 204
Sous-Total 3	2 450 254	-66 244	-4 853 796	-23 729 718	-2 015 258	-3 229 560	-83 044	0	-31 527 366
Produits nets de placements	7 292 866	657 560	8 263 665	30 860 520	1 006 539	2 107 617	657 387		50 846 154
Autres produits techniques	0	0	0	121 670	0	0	0		121 670
Sous-Total 4	7 292 866	657 560	8 263 665	30 982 190	1 006 539	2 107 617	657 387	0	50 967 824
Autres charges de gestion nettes	-2 092 719	0	-3 961 170	-13 933 954	-1 728 355	-2 410 300	-712 314		-24 838 812
Sous-Total 5	-2 092 719	0	-3 961 170	-13 933 954	-1 728 355	-2 410 300	-712 314	0	-24 838 812
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	5 666 038	188 854	15 079 285	32 977 446	-2 091 843	1 458 307	383 233	-280 948	53 380 372

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **91 316 430 Dinars** au 31/12/2024 contre **96 289 283 Dinars** au 31/12/2023.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Revenus des placements immobiliers	368 009	2 568 977	2 936 986	2 823 342
Revenus des participations	39 874 614	3 526 000	43 400 614	56 734 193
Revenus des autres placements	4 587 121	35 047 045	39 634 165	33 084 750
Autres revenus et reprises des provisions pour dépréciations	4 563 411	781 254	5 344 664	3 646 998
Total produits de Placements	49 393 155	41 923 275	91 316 430	96 289 283

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **12 237 990 Dinars** au 31/12/2024 contre **37 408 632 Dinars** au 31/12/2023.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		1 204 704	1 204 704	1 075 104
Frais externes		920 389	920 389	962 435
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	4 242 229	5 870 668	10 112 897	35 371 093
Total produits de Placements	4 242 229	7 995 761	12 237 990	37 408 632

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **34 008 353 Dinars** au 31/12/2024 contre **30 445 857 Dinars** au 31/12/2023.

Rubriques	2024	2023
Salaires	24 347 287	22 211 455
Charges sociales	4 606 299	4 283 498
Autres	5 054 767	3 950 904
Total	34 008 353	30 445 857

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à **34 428 536 Dinars** contre **32 596 020 Dinars** en 2023.

➤ **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2024 à **1 552 346 Dinars** contre **1 006 235 Dinars** au 31/12/2023.

Nature de Produit	2024	2023
Avance sur TFP	265 295	227 875
Plus-value sur cession d'immobilisation	474 600	383 700
Rétrocession QP commission emprunt national	145 810	156 314
Assistance technique de COMAR CI	260 626	163 460
Divers	406 015	74 886
TOTAL	1 552 346	1 006 235

➤ **CHNT3 : Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2024 à **3 013 573 Dinars** contre **1 811 138 Dinars** au 31/12/2023.

Nature de charge	2024	2023
Part des frais généraux	2 304 859	1 811 138
Reg avance TFP	291 761	0
Divers	416 953	0
TOTAL	3 013 573	1 811 138

➤ Décompte fiscal

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE : B - DEFICIT : D)	84 449 424
I- REINTEGRATIONS	48 931 772
- Provisions non déductibles	
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	2 639 596
+ Provisions/SICAV/FCPR/OBLIGATIONS/AUTRES	26 351
+Provisions pour créances douteuses	42 581 174
+Provisions pour primes à annuler	
- Provisions déductibles :	
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	3 054 617
+Provisions pour créances douteuses	370 814
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	54 485
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	9 021
-Abandon de créances non déductibles	79 515
-Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	108 584
frais cadeaux et réceptions	7 615
II- DEDUCTIONS	43 390 706
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	43 390 706
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	89 990 491
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal :	3 425 431
+Provisions pour titres cotés	3 054 617
+Provisions pour créances douteuses	370 814
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	86 565 059
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.	86 565 059
- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements. (B/P)	86 565 059
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	43 131 626
- Dividendes et assimilés. (2)	41 652 662
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou celles acquises à partir du 1er janvier 2011 et cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur	1 478 964
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.	
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	43 433 433
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	43 433 433
Contribution Conjoncturelle	1 737 337
Contribution Sociale	1 737 337
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	-
- Résultat imposable (code B/P)	43 433 433
MINIMUM D'IMPOT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)	8 686 687
MINIMUM D'IMPOT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	596 833
IMPOT THEORIQUE	17 373 373
IMPOT SUR LES BENEFICES	17 373 373
IMPOTS AVANCES	7 775 324
IS A PAYER	9 598 049
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	63 601 376

➤ **Tableau de passage des charges par natures aux charges par destination**

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2024 à **99 192 992 Dinars** et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Assurances de l'entreprise	173 934
Commissions	34 943 040
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 964 498
Entretiens et réparations	1 106 487
Fournitures	1 312 936
Frais divers	2 154 413
Frais du personnel	34 002 568
Frais financiers	517 770
Frais postaux	971 644
Honoraires	5 460 253
Impôts et taxes	5 794 738
Loyers et charges locatives	37 255
Maintenances informatique	1 986 869
Missions et réceptions	315 146
Publicité	4 451 442
Total	99 192 992

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	44 536 088
Frais d'administration	25 199 575
Frais de gestion des sinistres	22 012 940
Charges de placements	4 722 577
Autres charges	2 721 812
Total	99 192 992

V. Engagements donnés et reçus

	2024	2023
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 713 504	1 820 387
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

VI. Transaction avec les sociétés du groupe

Primes et Prestations

Sociétés	Primes	Prestations
AMEN BANK	5 248 901	5 126 034
AMEN INVEST	72 015	37 796
AMEN SANTE	74 584	65 981
CAFES BEN YEDDER	179 832	59 148
CAFES BONDIN	215 748	166 487
CLINIQUE EL AMEN	154 731	1 084 927
CLINIQUE EL AMEN BEJA	90 723	95 493
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	130 781	53 767
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	75 730	149 932
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	89 305	509 391
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	137 351	167 835
COMAR IMMOBILIERE	13 228	4 000
DAR ZARROUK	4 158	13 460
EL IMRANE	48 213	24 885
ENNAKL	2 371 386	3 339 906
GFCO	169 969	131 532
GMA	10	-
HAYETT	18 602	1
HUILERIES BEN YEDDER	3 528	-
KAWARIS	93 525	9 750
LA GENERALE ALIMENTAIRE	127 694	83 757
MAJESTIC HOTEL	16 128	141
MEDITRAC	358 822	155 662
PARENIN	1 062 376	3 123 315
PGI	37 216	44 076
SNB	325 798	188 178
STIF	12 186	7 431
TUNISIE LEASING ET FACTORING	8 855 426	25 319 348
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	82 744	56 553
TUNISYS	68 941	75 039
	20 139 654	40 093 824

Dividendes encaissés

Société	Montant
AMEN BANK	27 948 112
AMEN FINANCE COMPANY	964 295
AMEN PREMIERE SICAV	6 950
AMEN TRESOR SICAV	21 251
COMAR IMMOBILIERE	368 009
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	46
ENNAKL AUTOMOBILES	2 431 476
HAYETT	4 025 720
MEDITRAC	67 828
SNB	112 200
SPCS	40 625
TUNINVEST SICAR	4 202
TUNISIE LEASING ET FACTORING	2 361 830
TUNISYS	35 906
	38 388 450

Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	173 005
TUNISYS	159 295
EL IMRANE	121 660
CAFES BONDIN	52 980
AMEN SANTE	65 715
	572 655

VI. Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2024 à **10 450 759 Dinars** contre **7 074 987 Dinars** au 31/12/2023 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2024 est de **3 375 772 Dinars** contre **1 005 978 Dinars** au 31/12/2023.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2024	2023
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	52 442 628	42 101 596
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-27 089 649	-22 923 653
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-21 977 207	-18 171 965
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 375 772	1 005 978

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels													
Frais de recherche et développement	1 642 584	3 929 564	4 003 122	1 569 026							-	-	1 569 026
Concessions, brevets, licences, marques	25 163 885	3 774 492	-	28 938 376	20 652 667		2 841 632		-		23 494 299	-	5 444 077
Fonds de commerce	15 000	-	-	15 000							-	-	15 000
Total Des Actifs Incorporels	26 821 469	7 704 055	4 003 122	30 522 402	20 652 667	-	2 841 632	-	-	-	23 494 299	-	7 028 103
Actifs Corporels d'Exploitation													
Installations techniques et machines	23 799 395	983 728	427 819	24 355 303	20 880 314		1 058 890		39 667		21 899 537	-	2 455 766
Autres installations, outillage et mobilier	1 068 059	46 089	-	1 114 147	980 084		75 216		-		1 055 301	-	58 847
Total des Actifs Corporels d'Exploitation	24 867 453	1 029 817	427 819	25 469 451	21 860 398	-	1 134 106	-	39 667	-	22 954 838	-	2 514 613
Placements													
Terrains et Constructions d'Exploitation et Hors Exploitation	75 142 494	5 784 555	32 160	80 894 890	21 583 550	-	1 739 547	205 319	32 160	-	23 290 937	205 319	57 398 634
Placements Dans les Entreprises Liées													
Parts	123 076 250	-	83 362	122 992 888		58 028 219		3 048 541		2 229 708	-	58 847 052	64 145 836
Bons Et Obligations				-							-	-	-
Total des Placements Dans les Entreprises Liées	123 076 250	-	83 362	122 992 888	-	58 028 219	-	3 048 541	-	2 229 708	-	58 847 052	64 145 836
Placements Dans les Entreprises Avec Un Lien de Participation													
Parts	216 845 268	2 726 215	165 501	219 405 982		9 567 214		17 592 341		19 106 833	-	8 052 723	211 353 259
Bons Et Obligations	35 889 170	300 000 000	302 122 970	33 766 200							-	-	33 766 200
Total Des Placements Dans les Entreprises Avec Un Lien de Participation	252 734 438	302 726 215	302 288 471	253 172 182	-	9 567 214	-	17 592 341	-	19 106 833	-	8 052 723	245 119 459
Autres Placements Financiers													
Actions, Autres Titres à Revenu Variable	44 793 910	116 100 784	110 525 619	50 369 076		5 567 500		3 290 222		2 044 009	-	6 813 713	43 555 363
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	222 778 350	38 289 002	19 958 400	241 108 952		250 000		-		-	-	250 000	240 858 952
Autres Prêts	7 440 101	2 993 848	2 316 991	8 116 958		40 064		-		-	-	40 064	8 076 894
Dépôts Auprès des Etablissements Bancaires et Financiers	122 000 000	270 149 953	238 649 953	153 500 000							-	-	153 500 000
Autres	3 152	-	-	3 152							-	-	3 152
Total des Autres Placements Financiers	397 015 513	427 533 587	371 450 963	453 098 138	-	5 857 564	-	3 290 222	-	2 044 009	-	7 103 777	445 994 361
Créances Pour Espèces Déposées Auprès des Entreprises Cédantes	14 476 302	6 533 891	5 907 979	15 102 214							-	-	15 102 214
Total des Autres Placements Financiers	862 444 998	742 578 247	679 762 934	925 260 311	21 583 550	73 452 997	1 739 547	24 136 423	32 160	23 380 550	23 290 937	74 208 870	827 760 503
TOTAL GENERAL	914 133 920	751 312 119	684 193 875	981 252 164	64 096 616	73 452 997	5 715 285	24 136 423	71 827	23 380 550	69 740 074	74 208 870	837 303 220

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

	31/12/2024			31/12/2023
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Placements Immobiliers Et Placements Immobiliers en cours	80 894 890	23 496 256	57 398 634	53 558 944
Actions et autres titres à revenu variable - Cotés	203 678 262	9 008 278	194 669 984	190 840 536
Titres à revenu variable - SICAV	10 612 138	-	10 612 138	8 743 243
Parts dans les FCP	20 578 551	283 608	20 294 943	17 156 357
Actions et autres titres à revenu variable - Non Cotés	157 898 994	64 421 601	93 477 393	94 812 359
Obligations et autres titres à revenu fixe	274 875 152	250 000	274 625 152	258 417 520
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	153 500 000		153 500 000	122 000 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	15 102 214		15 102 214	14 476 302
Autres prêts	8 120 110	40 064	8 080 046	7 403 189
TOTAL GENERAL	925 260 311	97 499 808	827 760 503	767 408 450

**ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU
31/12/2024**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-3: 2020	N-2: 2021	N-2: 2022	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	120 025 721,335	95 194 105,506	61 923 523,500		
Provisions pour sinistres	33 036 333,000	51 757 998,000	84 115 196,000		
Total charges des sinistres	153 062 054,335	146 952 103,506	146 038 719,500		
Primes acquises	217 927 273,864	221 744 778,625	243 365 253,033		
% sinistres / primes acquises	70,24%	66,27%	60,01%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2020	N-3: 2021	N-2: 2022	N-1: 2023	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	125 591 064,726	106 280 651,319	97 805 884,574	66 876 591,704	
Provisions pour sinistres	21 219 785,000	37 468 244,000	59 499 662,000	83 252 920,000	
Total charges des sinistres	146 810 849,726	143 748 895,319	157 305 546,574	150 129 511,704	
Primes acquises	217 927 273,864	221 744 778,625	243 365 253,033	253 122 771,691	
% sinistres / primes acquises	67,37%	64,83%	64,64%	59,31%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2020	N-3: 2021	N-2: 2022	N-1: 2023	N: 2024
Inventaire N					
Règlements cumulés	128 151 138,578	114 489 055,294	110 921 897,826	101 892 696,534	84 442 463,112
Provisions pour sinistres	13 347 059,000	23 121 241,000	38 319 548,000	62 869 644,000	101 584 549,000
Total charges des sinistres	141 498 197,578	137 610 296,294	149 241 445,826	164 762 340,534	186 027 012,112
Primes acquises	217 927 273,864	221 744 778,625	243 365 253,033	253 122 771,691	262 365 888,488
% sinistres / primes acquises	64,93%	62,06%	61,32%	65,09%	70,90%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2024

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements immobiliers	368 009	2 568 977	2 936 986	2 823 342
Revenus des participations	3 217 335	23 662 887	26 880 222	51 667 513
Revenus des autres placements	45 807 810	15 691 412	61 499 222	41 798 427
Total produits des placements	49 393 155	41 923 275	91 316 430	96 289 283
Intérêts	- 4 447 547	- 3 415 331	- 7 862 878	- 33 632 847
Frais externes		- 920 389	- 920 389	- 962 435
Autres frais		- 3 454 723	- 3 454 723	- 2 813 350
Total charges des placements	- 4 447 547	- 7 790 443	- 12 237 990	- 37 408 632

ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE
AU 31 DECEMBRE 2024

	Vie	Total
Primes acquises		
Primes émises	7 945 517	7 945 517
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	- 1 455 698	- 1 455 698
Charges des provisions pour prestations diverses	- 1 066 935	- 1 066 935
Solde de souscription	5 422 884	5 422 884
Frais d'acquisition	- 726 584	- 726 584
Autres charges de gestions nettes	- 361 029	- 361 029
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 1 087 613	- 1 087 613
Produits de placements	1 926 020	1 926 020
Solde financier	1 926 020	1 926 020
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 43 857	- 43 857
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-
Commissions reçues des réasseurs	6 578	6 578
Solde de réassurance	- 37 278	- 37 278
Résultat technique vie	6 224 013	6 224 013

Informations complémentaires	
Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 193 129
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 896 108
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	-
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	-
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	15 691 656
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	13 635 382
Provisions mathématiques vie - Année N	792 648
Provisions mathématiques vie - Année N-1	1 079 008

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2024

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Exploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
Primes Acquises															
Primes Emises	30 403 034	-	8 853 040	127 116 207	9 670 667	55 516 211	5 028 256	1 325 405	2 719 780	1 935 826	112 044	10 008 601	8 261 832	1 735 375	262 686 277
Variation des primes non acquises	1 016 892	-	- -	1 083 875 -	391 758 -	242 294	468 659	198 881 -	453 940	-	-	-	-	167 047 -	320 388
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	- 18 668 065 -	455 438 -	2 133 101 -	81 704 129	745 183 -	44 546 780 -	2 027 166 -	293 022 -	16 137 799 -	131 906 -	67 256 -	4 026 448 -	853 882 -	3 411 247 -	173 711 056
Charges des provisions pour prestations diverses	- 7 950 360	52 976 -	15 956 583 -	3 335 401 -	4 323 009 -	4 538 695	1 415 227 -	235 452	18 696 486	179 400	5 000 -	335 925 -	365 752	708 386 -	15 983 703
Solde de souscription	4 801 501 -	402 462 -	9 236 644	40 992 802	5 701 083	6 188 441	4 884 976	995 812	4 824 527	1 983 320	49 787	5 646 227	7 042 198	800 439 -	72 671 130
Frais d'acquisition	- 4 616 161 -	66 244 -	1 319 554 -	23 729 718 -	3 314 913 -	4 087 603 -	1 219 364 -	405 426 -	1 283 348 -	347 813 -	163 954 -	1 439 260 -	1 982 895	-	43 976 253
Autres charges de gestion nettes	- 2 092 719	- -	700 666 -	13 933 954 -	1 728 355 -	2 410 300 -	712 314 -	212 540 -	749 717 -	203 232 -	95 783 -	840 846 -	1 158 386	-	24 838 812
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 6 708 880 -	66 244 -	2 020 220 -	37 663 671 -	5 043 268 -	6 497 903 -	1 931 678 -	617 965 -	2 033 065 -	551 045 -	259 738 -	2 280 105 -	3 141 281	- -	68 815 065
Produits nets de placements	7 292 866	657 560	5 861 589	30 860 520	1 006 539	2 107 617	657 387	1 153 225	899 778	33 011	4 285	138 333	173 444		50 846 154
Autres produits techniques	-	-	-	121 670	-	-	-	-	-	-	-	-	-		121 670
Solde financier	7 292 866	657 560	5 861 589	30 982 190	1 006 539	2 107 617	657 387	1 153 225	899 778	33 011	4 285	138 333	173 444	-	50 967 824
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 25 621 238	- -	3 538 395 -	1 703 972 -	5 499 141 -	3 499 443 -	4 258 143 -	864 166 -	2 689 675 -	1 642 696 -	95 237 -	843 648 -	11 927 -	29 500 -	50 297 181
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 908 403	-	134 814	- -	74 745	- -	270 064 -	14 020	974 426	286 074	254	- -	33 264		95 073
Part des réassureurs dans les prestations payées	15 199 479	-	20 306	475 -	3 073 234	2 732 665	1 347 364	117 953	15 320 855	-	4 335	-	8 336		31 678 535
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 544 298	-	15 366 426	369 622	3 591 267 -	431 112 -	1 182 929	142 708 -	18 321 992	5 338 -	4 250	-	2 802	548 991	4 631 168
Commissions reçues des réassureurs	7 073 749	-	818 980	-	1 304 354	858 043	1 135 817	251 070	533 055	536 247	23 697	83 824	40 975		12 659 812
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				-	721									-	721
Part des réassureurs dans les frais reportés	- 7 334	- -	15 840	- -	3 977	-	503	691 -	186 706 -	78	-	-	2 538	-	210 204
Solde de réassurance	280 551	-	12 786 291	- 1 333 875 -	3 756 197 -	339 848	- 3 227 452 -	365 764	- 4 370 036 -	815 114	- 71 201 -	- 759 824	9 460	519 491 -	1 443 518
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	5 666 038	188 854	7 391 016	32 977 446 -	2 091 843	1 458 307	383 233	1 165 307 -	678 797	650 172	- 276 866	2 744 632	4 083 821	- 280 948	53 380 372

[illegible]

ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31/12/2024

	Montant
Primes acquises	
Primes émises	7 945 517
Variation des primes non acquises	
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	- 1 455 698
Charges des provisions pour prestations diverses	- 1 066 935
Solde souscription	5 422 884
Frais d'acquisition	- 726 584
Autres charges de gestion nettes	- 361 029
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 1 087 613
Produits de placements	1 926 020
Autres produits techniques	
Solde financier	1 926 020
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 43 857
Part des réassureurs dans les prestations payées	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-
Commissions reçues des réassureurs	6 578
Solde de réassurance	- 37 278
Résultat technique vie	6 224 013

Informations Complémentaires

Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 193 129
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 896 108
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	-
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	-
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	15 691 656
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	13 635 382
Provisions Mathématiques Vie - Année N	792 648
Provisions Mathématiques Vie - Année N-1	1 079 008

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT
TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU
31/12/2024**

	Montant
Primes acquises	
Primes émises	262 686 277
Variation des primes non acquises	- 320 388
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	- 171 150 580
Charges des provisions pour prestations diverses	- 15 983 703
Solde souscription	75 231 606
Frais d'acquisition	- 43 976 253
Autres charges de gestion nettes	- 27 399 288
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 71 375 540
Produits de placements	50 846 154
Autres produits techniques	121 670
Solde financier	50 967 824
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 50 202 108
Part des réassureurs dans les prestations payées	31 678 535
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 631 168
Commissions reçues des réassureurs	12 448 887
Solde de réassurance	- 1 443 518
Résultat technique non vie	53 380 372

Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises - Année N	74 059 612
Provisions pour primes non acquises - Année N-1	73 739 223
Provisions pour sinistres à payer - Année N	447 835 561
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	436 114 414
Prévisions recours à encaisser - Année N	- 35 373 368
Prévisions recours à encaisser - Année N-1	- 37 887 639
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	15 926 463
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	13 919 676
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	28 031 649
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	25 954 467
Provisions mathématiques de rente - Année N	14 724 495
Provisions mathématiques de rente - Année N-1	14 362 417
Provisions pour risques en cours - Année N	671 408
Provisions pour risques en cours - Année N-1	3 369 170

**COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES
ET DE RÉASSURANCES**

**RAPPORTS GÉNÉRAL & SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Rapport Général

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et messieurs les actionnaires de **la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 346 021 055 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 63 601 376 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jaouhar BEN ZID



SOCIETE DATN
Rue Lac Oubeira - Immeuble Ilyade
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 36 400 900 - 36 400 902
Fax : 36 060 900
MF: 587570N/A/M/000



Rapport Spécial

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et messieurs les actionnaires de **la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes :

- **Opération avec la société EL IMRANE**

En date du 26 juin 2024, COMAR a conclu avec la société « EL IMRANE » une convention de placement en compte courant associé de 2 000 KTND, remboursables sur 3 échéances et rémunérés à un taux d'intérêt trimestriel de 11%.

Les produits constatés à ce titre en 2024 s'élèvent à 94 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 juin 2024.

- **Opération avec PGI Holding et SICOF**

En date du 12 juin 2024, COMAR a procédé à l'acquisition de la totalité des bureaux des 3^{ème} et 4^{ème} étage de l'immeuble Emeraude center, sis aux berges du Lac et propriétés respectives des sociétés PGI HOLDING et SICOF pour des montants respectivement de 2 634 KTND et 2 753 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 mars 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Nous vous informons que l'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Opération avec SICAR AMEN**

En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Le montant de commission de gestion au cours de l'exercice 2024, s'élève à 84 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- **Opération avec Clinique El Amen Nabeul**

En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2024 s'élèvent à 94 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- **Opération avec COMAR Côte d'Ivoire**

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire, détenue à hauteur de 45%, une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacture à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire. Cette convention a été signée le 1^{er} avril 2022.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 261 KTND.

- **Opérations avec Tunisys**

Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS, dans laquelle elle détient 39,90% du capital, un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 18 KTND.

Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 113 KTND.

- **Opérations avec Amen Santé**

Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 200 KTND.

- **Opérations avec PGI Holding**

La COMAR a conclu avec la société PGI Holding, détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR, une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine du développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011. Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND hors taxes.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2024 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- **Opérations avec la société HAYETT**

Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT, dans laquelle elle détient 67,10% du capital, deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 43 KTND et 12 KTND.

Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 19 KTND.

Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 145 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 81 KTND.

- **Opérations avec la société CAFES BONDIN SARL**

Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, est de 43 KTND.

- **Opérations avec la société EL IMRANE**

COMAR a conclu avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 56,25% du capital, deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnels. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 74 KTND et 56 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants

Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Comité des Rémunérations du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que de la prise en charge des frais de téléphone.

Rémunération du Vice-Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a nommé Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Comité de Nomination et de Rémunération du 8 juin 2023 a fixé la rémunération annuelle brute du Vice-Président du Conseil d'Administration à 250 KTND. Il bénéficie en outre d'un quota de carburant mensuel de 200 litres, d'un chauffeur ainsi que de la prise en charge de frais de téléphone.

Rémunération du Directeur Général

Suite à l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a décidé de nommer Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025. Le Comité de Nomination et de Rémunération du 23 mai 2024 a fixé la rémunération annuelle du Directeur Général à 300 KTND brut. Il continue à bénéficier en vertu de la décision du Comité de Nomination et de Rémunération du 24 août 2023 d'une voiture de fonction, d'un chauffeur, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que de la prise en charge des frais de téléphone.

Autres rémunérations

- Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Selim Azzabi en tant qu'administrateur. Il était chargé de :
 - Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
 - Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
 - Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR Côte d'Ivoire est bénéficiaire.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Selim Azzabi à 100 KTND. M. Azzabi n'est plus administrateur depuis le 26/04/2024. Au cours de l'exercice 2024, sa rémunération brute s'est élevée à 44 KTND.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone. Le montant des charges de l'exercice 2024 s'est élevé à 3 KTND.

- Le comité de rémunération du 23 mai 2024 a décidé d'accorder à Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 300 KTND au titre de l'exercice 2023.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 200 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

Président et Vice-Président du Conseil d'Administration

	Président du Conseil		Vice-Président du Conseil	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération	300 000	-	250 000	-
Total	300 000	-	250 000	-

Directeur Général

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération	300 000	-
Primes 2024 (provision)	300 000	300 000
Total	600 000	300 000

Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Jetons de présence et autres rémunérations	280 000	286 857
Total	280 000	286 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 8 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jaouhar BEN ZID



SOCIETE DATN
Rue Lac Oubeira - Immeuble Ilyade
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 36 400 900 - 36 400 902
Fax : 36 050 900
MF: 587570N/A/M/000



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Khaled THABET (C.K.T AUDIT & CONSEIL).

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	14 528	14 528
Moins : amortissements		-14 528	-13 951
		-	577
Immobilisations corporelles	3	1 651 658	1 684 888
Moins : amortissements		-1 257 453	-1 214 688
		394 205	470 200
Immobilisations financières	4	7 882 695	7 970 185
Moins : provisions		-1 924 890	-1 957 332
		5 957 805	6 012 853
Total des actifs immobilisés		6 352 010	6 483 630
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		6 352 010	6 483 630
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	62 937 256	47 141 534
Moins : provisions		-87 695	-87 695
		62 849 561	47 053 839
Clients et comptes rattachés	6	426 594	546 873
Moins : provisions		-190 071	-194 408
		236 523	352 465
Autres actifs courants	7	4 924 363	2 500 807
Moins : provisions		-46 257	-46 267
		4 878 106	2 454 540
Placements et autres actifs financiers	8	210 865	212 082
Moins : provisions		-	-
		210 865	212 082
Liquidités et équivalents de liquidités	9	162 507	363 415
Total des actifs courants		68 337 562	50 436 341
TOTAL DES ACTIFS		74 689 572	56 919 971

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		25 276 469	25 323 844
Autres capitaux propres		39 915	39 915
Résultats reportés		-2 295 872	568 543
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 747 575	32 659 365
Résultat net de l'exercice	10	-3 180 487	-2 864 415
Total des capitaux propres avant affectation	11	26 567 088	29 794 950
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	19 987 940	12 329 096
Autres passifs financiers	13	283 187	369 663
Provisions	14	925 313	1 003 805
Total des passifs non courants		21 196 440	13 702 564
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 260 232	2 972 351
Autres passifs courants	16	8 236 884	2 140 784
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	12 428 928	8 309 322
Total des passifs courants		26 926 044	13 422 457
Total des passifs		48 122 484	27 125 021
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		74 689 572	56 919 971

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes **Exercice clos le** **Exercice clos le**
 31 décembre 2024 **31 décembre 2023**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	18	358 544	6 620 185
	Autres produits d'exploitation	19	31 802	33 421
	Total des produits d'exploitation		390 346	6 653 606
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	20	15 795 722	635 321
	Achats de terrains		-	-
	Achats d'études et de prestations de services	21	-423 693	-296 245
	Achats de matériels, équipements et travaux	22	-13 007 795	-4 975 287
	Charges de personnel	23	-2 234 212	-2 208 004
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	24	-13 066	-188 849
	Autres charges d'exploitation	25	-631 985	-674 736
	Total des charges d'exploitation		-515 029	-7 707 800
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-124 683	-1 054 194
	Charges financières nettes	26	-3 188 348	-2 022 799
	Produits des placements	27	53 823	18 946
	Autres gains ordinaires	28	120 219	209 344
	Autres pertes ordinaires	29	-40 571	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		-3 179 560	-2 848 703
	Impôt sur les sociétés	30	-927	-15 712
	Résultat des activités ordinaires après impôt		-3 180 487	-2 864 415
	Éléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-3 180 487	-2 864 415

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		-3 180 487	-2 864 415
▪ Ajustements pour :			
- Amortissements & provisions		-36 019	142 754
▪ Variations des :			
- Stocks		-15 795 722	-635 321
- Clients		120 279	11 385
- Autres actifs		-2 423 556	-788 834
- Autres passifs financiers		-86 476	-26 482
- Fournisseurs et autres passifs		9 383 981	-198 859
▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations		-47 016	-120 032
▪ Dividendes sur titres de participation		-53 823	-18 946
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		-12 118 839	-4 498 750
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		82 935	141 180
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-2 820	-129 036
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		45 400	204 690
Décaissements pour acquisition d'actifs financiers		1 217	-46 729
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	-
Dividendes reçus		53 823	18 946
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		180 555	189 051
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-	-505 050
Encaissements provenant des emprunts		17 200 000	11 250 000
Remboursements d'emprunts		-5 667 989	-7 386 620
Fonds social (variation)		-47 375	-46 435
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		11 484 636	3 311 895
VARIATION DE TRÉSORERIE		-453 648	-997 804
Trésorerie au début de l'exercice		363 415	1 361 219
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 & 17	-90 233	363 415

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA). Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA réalise des projets de promotion immobilière pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Ceillels, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure de son capital social se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
CTAMA	192 340	192 340	3,81%
BEN HAMADI KAIS	191 359	191 359	3,79%
KECHAOU CHEDLY	91 207	91 207	1,81%
GORGI MOHAMED IYADH	82 133	82 133	1,63%
CHAOUCH RIADH	69 600	69 600	1,38%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
Autres actionnaires	781 998	781 998	15,47%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des Normes Comptables Tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des transactions et autres événements au cours de l'exercice 2024 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 se résument comme suit :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.2. Titres de participations

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Stocks

➤ Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues jusqu'à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Suite 2 Note N°2

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;*
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.*

2.4. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le Cadre Conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

Suite 3 Note N°2

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de la Société, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation du registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.7. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisées par la Société pour faire face aux engagements correspondant aux valeurs actuelles des droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, d'une part, et de l'assistance médicale post-retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe), d'autre part.

Les provisions résultent de calculs effectués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires et des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.8. Présentation de l'état des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs Brutes			Amortissements			Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	14 528	-	-	13 951	577	-	-	577
Total des immobilisations incorporelles	14 528	-	-	13 951	577	-	-	577
Terrains	162 500	-	-	-	-	-	-	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	-	-	-	-
Matériel de transport	464 414	-	-36 050	274 269	55 918	-35 919	294 268	190 145
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	429 928	2 820	-	351 697	12 626	-	364 323	78 231
Équipements de bureaux	107 226	-	-	100 089	1 070	-	101 159	7 137
Équipements informatiques	170 040	-	-	137 853	9 070	-	146 923	32 187
Total des immobilisations corporelles	1 684 888	2 820	-36 050	1 214 688	78 684	-35 919	1 237 453	470 200
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 699 416	2 820	-36 050	1 228 639	79 261	-35 919	1 271 981	470 777

Un inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles a été effectué par la Société ESSOUKNA à la fin de l'année 2024. Le rapprochement des résultats de cet inventaire physique avec les données correspondantes de la comptabilité financière (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de la valeur de la majorité des actifs immobilisés.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Participations :	4 197 083	4 141 107
- Titres de participation	4 439 421	4 439 421
- Moins : Provisions	-242 338	-298 314
Fonds gérés :	1 472 240	1 541 174
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	3 154 792	3 200 192
- Moins : Provisions	-1 682 552	-1 659 018
Prêts au personnel :	287 962	330 052
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	287 962	330 052
- Moins : Provisions	-	-
Dépôts et cautionnements versés	520	520
Total en DT	5 957 805	6 012 853

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2024		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe ESSOUKNA :			919 540	200 010	719 530
- Société ZIED	71 953	62,01%	719 530	-	719 530
- Société Immobilière des Œillets	40 002	22,22%	200 010	200 010	-
Sociétés hors Groupe ESSOUKNA :			3 519 881	42 328	3 477 553
- SOGEST	1	0,10%	10	10	-
- SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
- SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
- SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 395	6 130
- BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
- SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
- Placement Obligataire SICAV	300	0,01%	30 000	-	30 000
- BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
- TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
- ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	37 923	44 517
- SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
- SIVIA	3	0,01%	30	-	30
Total en DT			4 439 421	242 338	4 197 083

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 20,615 DT, soit une moins-value potentielle de 1 527 520 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation de 12 lots de terrains à bâtir ou à lotir appartenant à la SODET SUD, établi le 30 juin 2022 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 40 831 848 DT, contre une valeur comptable du stock de terrains au bilan arrêté au 31 décembre 2023 de 13 887 784 DT, soit une plus-value latente de 26 944 064 DT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2024
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	587 210
Fonds géré n°22	2 236 547
<i>Total en DT</i>	<i>3 154 792</i>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices ; ils correspondent à la totalité du solde au 31 décembre 2024, soit 3 154 792 DT.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent 1 682 552 DT au 31 décembre 2024 et représentent 53% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA dans le cadre de l'établissement de ses états financiers annuels, pour les montants respectifs de 1 830 DT et 47 416 DT.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Terrains à bâtir :	12 349 031	15 504 682
- LOT M'HAMDIA	517 629	502 426
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT 23 NOUVELLE MEDINA	-	3 209 767
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 599 129	1 567 061
- LOTS MANOUBA	10 139 096	10 132 251
Travaux en cours :	35 395 165	16 170 166
- PROJET MANOUBA LOT 3	8 073 777	3 320 795
- LOTS 04 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	20 063 080	12 849 371
- LOT 23 NOUVELLE MEDINA	7 258 308	-

Suite Note N°5

Travaux terminés :	15 193 060	15 466 686
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUMBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57 & 58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	29 480	29 480
- RÉSIDENCE LOTS S5-1 & S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	8 614	8 614
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31327	3 599 222	3 599 222
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	-	1 287
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 311 415	7 323 894
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	35 040	186 264
- RÉSIDENCE "L'ECLAT" LOT EHC 1 BOUMHEL	311 934	311 934
- COMPLEXE "IMAM SAHNOUN" KAIROUAN	3 607 171	3 715 807
Total brut en DT	62 937 256	47 141 534
Moins : Provisions	-87 695	-87 695
- Travaux terminés (*)	-87 695	-87 695
Total net en DT	62 849 561	47 053 839

(*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUMBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°5-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* ».

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* ».

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 12 349 031 DT au 31 décembre 2024, inclut un montant de 622 343 DT de charges d'emprunt, dont 32 068 DT au titre de l'exercice 2024.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2024, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire et des lots de terrains sis à Manouba, d'une valeur comptable de 10 139 096 DT, viabilisés par la Société ESSOUKNA et destinés à des futurs projets de promotion immobilière.

Suite Note N° 5-1

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Désignation</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Sousse Tranche 2</i>
Date d'acquisition du terrain	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	-	1 760
Frais de topographie	896	-
Campagne géotechnique	4 609	65
Honoraires d'architecture	14 280	-
Frais d'études	10 594	-
Frais de maintenance	510	-
TNB	101 650	-
Coût hors charges financières (1)	454 088	1 040 327
Charges financières encourues avant 2024	63 541	526 734
Charges financières encourues en 2024	-	32 068
Charges financières incorporées (2)	63 541	558 802
% des charges financières (2)/(1)	14%	54%
Coût total du terrain au 31/12/2024	517 629	1 599 129

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	38 030	130 993
Clients - effets à recevoir (1)	88 564	111 543
Clients - chèques impayés (2)	300 000	304 337
Total brut en DT	426 594	546 873
Moins : Provisions	-190 071	-194 408
Total net en DT	236 523	352 465

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté une action en justice pour le recouvrement de cette créance impayée. Un jugement du tribunal de première instance a été prononcé en faveur de la Société en date du 04 février 2011 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Au 31 décembre 2024, l'affaire est encore devant la cour d'appel. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant ne peut obtenir son titre de propriété individuel qu'après la signature d'un acte de précision avec la Société.

Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - chèques impayés

Il s'agit, principalement, d'un chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société, devant le tribunal de première instance, le 16 novembre 2015. La Société a interjeté appel du jugement depuis le 29 décembre 2017 mais des reports d'audiences ont été décidés pour ajout du dossier original. Au 31 décembre 2024, l'affaire est encore devant la cour d'appel.

Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Fournisseurs - comptes débiteurs :	772 983	804 914
- Entrepreneurs, avances et acomptes	746 206	777 650
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	26 777	27 264
Personnel - avances et acomptes	3 080	2 250
État - comptes débiteurs :	3 916 662	1 471 990
- Crédit d'impôt sur les Sociétés	894 249	881 112
- TVA déductible ou à reporter	3 022 413	590 878
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	140 731	108 247
- SIMPAR	13 031	4 875
- SIVIA (*)	108 593	103 700
- EL MADINA	4 565	-328
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	4 565	-
- SODET SUD	9 977	-
Charges constatées d'avance	5 455	5 763
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	1 829	27 376
Autres comptes débiteurs	83 623	80 267
Total brut en DT	4 924 363	2 500 807
Moins : Provisions	-46 257	-46 267
Total net en DT	4 878 106	2 454 540

(*) Il s'agit, principalement, d'un montant déposé via la SIVIA à la Trésorerie Générale de Tunisie dans le cadre du litige en cours avec le fournisseur ECF.

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	186 865	188 082
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Capitalisation	12 000	12 000
Total en DT	210 865	212 082

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Chèques à l'encaissement	150 000	3 064
Effets à l'encaissement	-	1 500
BNA Bank	12 462	357 682
BH Bank	42	185
Caisse	3	984
Total en DT	162 507	363 415

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Résultat de l'exercice en dinars	-3 180 487	-2 864 415
Nombre d'actions ordinaires en circulation	5 050 500	5 050 500
Résultat par action de valeur nominale un dinar	-0,630	-0,567

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Résultats non répartis (*)	Total
Solides au au 31 décembre 2022	5 050 500	1 676 563	505 050	24 262 806	1 107 473	-	39 915	568 543	33 210 850
<i>Affectation du résultat 2022 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-505 050	-	-	-	-	-505 050
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-46 435	-	-	-	-46 435
Perte 2023	-	-	-	-	-	-	-	-2 864 415	-2 864 415
Solides au au 31 décembre 2023	5 050 500	1 676 563	505 050	23 757 756	1 061 038	-	39 915	-2 295 872	29 794 950
<i>Affectation du résultat 2023 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-47 375	-	-	-	-47 375
Perte 2024	-	-	-	-	-	-	-	-3 180 487	-3 180 487
Solides au au 31 décembre 2024	5 050 500	1 676 563	505 050	23 757 756	1 013 663	-	39 915	-5 476 359	26 567 088

(*) Bénéfices non répartis = Résultats reportés + Résultat net de l'exercice.

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Solde au 1er janvier :	1 061 038	1 107 473
- Trésorerie	542 904	655 978
- Prêts au personnel	518 134	451 495
Ressources de l'exercice :	7 958	10 399
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	-
- Intérêts des prêts au personnel	7 958	10 399
Emplois de l'exercice :	55 333	56 834
- Restauration	25 612	24 364
- Aides au personnel (non remboursables)	25 182	25 539
- Bonifications d'intérêts	4 539	6 931
Solde au 31 décembre :	1 013 663	1 061 038
- Trésorerie	538 836	542 904
- Prêts au personnel	474 827	518 134

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 04 & 28 JARD. D'EL MENZAH	-	383 333
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	-	1 500 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 011 130	889 097
- Crédit pour construction 04 & 28 JARD. D'EL MENZAH	8 234 477	4 500 000
- Crédit pour construction MANOUBA LOT 3	4 833 333	2 250 000
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	1 234 000	2 056 666
- Crédit pour construction 23 NOUVELLE MEDINA	4 125 000	-
- Crédit COVID-19	550 000	750 000
Total en DT	19 987 940	12 329 096

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Cautiounnements reçus	283 187	369 663
Total en DT	283 187	369 663

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Provisions pour frais de réparation (1)	50 217	113 039
Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) (2)	314 345	251 800
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi (3)	99 230	97 763
Provisions pour risques fiscal et social (4)	250 495	257 329
Provision pour litige avec l'entreprise ECF	-	48 090
Provisions pour autres litiges	211 026	235 784
Total en DT	925 313	1 003 805

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivants celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR)

À l'occasion de son départ à la retraite, chaque salarié de la Société ESSOUKNA bénéficie d'une indemnité de 12 salaires. De ce fait, une provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) a été comptabilisée au 31 décembre 2024 pour un montant de 314 345 DT qui a été estimé par la CTAMA en application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 19, *Avantage du personnel*, et en tenant compte du contrat d'assurance conclu entre les deux parties, tel qu'amendé le 31 décembre 2021 pour prendre en considération l'amélioration du régime des IDR approuvée par le Conseil d'Administration. Cette estimation a été faite, au 31 décembre 2024, sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 5% par an ;
- Turn-over : 3% ;
- Charges sociales : 23,07%.

3) Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Prime d'assurance groupe annuelle moyenne : 686 DT par retraité ;
- Taux de croissance des primes d'assurance groupe : 5% par an ;
- Probabilité de départ préalable à la retraite : 5% ;
- Taux d'actualisation financière : 10% ; et
- Espérance de vie après l'âge de départ à la retraite : 15 ans.

4) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA pour un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse le crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 62 748 DT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'administration fiscale parvenue le 1^{er} juin 2016. En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été adressé à la Société le 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société le 19 novembre 2015 et décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2024, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 20 066 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2024, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2021-2023 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société, en date du 20 novembre 2024, ayant pour effet de réclamer à la Société le paiement à la CNSS de cotisations complémentaires pour un montant de 73 817 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification sociale approfondie, en date du 27 novembre 2024.

Suite 3 Note N°14

Des cotisations complémentaires définitives d'un montant de 68 156 DT ont été notifiées à la Société le 05 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, une provision pour redressement social a été constituée pour le même montant.

En outre, un complément de provision pour risques et charges de 11 036 DT a été comptabilisée, pour les mêmes chefs de redressement, au titre de l'exercice 2024.

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Entrepreneurs	1 418 432	159 485
Fournisseurs ordinaires	333 881	221 728
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 599 565	1 412 929
Fournisseurs, retenues de garantie	21 929	45 413
Fournisseurs, factures non parvenues	1 886 425	1 132 796
Total en DT	6 260 232	2 972 351

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Clients - avances et acomptes reçus	7 303 821	1 211 863
Personnel - comptes créditeurs :	460 137	400 124
- Personnel, charges à payer	460 137	400 124
État - comptes créditeurs :	103 254	86 171
- Retenues à la source	81 832	66 910
- Contribution Sociale de Solidarité - CSS	400	400
- Autres impôts et taxes à payer	21 022	18 861
Organismes sociaux :	189 762	173 523
- CNSS	88 594	79 740
- CNSS - régime complémentaire	16 410	16 075
- Assurance groupe	16 628	16 370
- Charges sociales à payer	68 130	61 338
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	-	328
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	328
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	650	650
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	24 089	78 248
Créditeurs divers	62 671	97 377
Total en DT	8 236 884	2 140 784

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	12 143 918	8 270 598
- Crédit pour acquisition du terrain 04 & 28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	766 667
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	505 565	627 598
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	1 500 000	1 765 000
- Crédit pour réalisation du projet MANOUBA	2 416 667	-
- Crédit pour réalisation du projet 23 NOUVELLE MEDINA	1 375 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	822 667	411 333
- Crédit pour réalisation du projet 04 & 28 JARD. D'EL MENZAH	4 940 686	4 500 000
- Crédit COVID-19	200 000	200 000
Intérêts courus	32 270	38 724
BNA Bank (découvert)	252 740	-
Total en DT	12 428 928	8 309 322

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Ventes de logements	5 000	980 225
Ventes de bureaux	137 000	1 362 500
Ventes de magasins	175 615	419 925
Ventes de terrains lotis	40 929	3 857 535
Total en DT	358 544	6 620 185

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Location de bureaux	902	871
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	900	2 550
Total en DT	31 802	33 421

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Variation du stock de terrains à bâtir	3 155 651	4 897 519
Variation du stock de travaux en cours	-19 224 999	-7 603 823
Variation du stock de travaux terminés	273 626	2 070 983
Total en DT	-15 795 722	-635 321

NOTE N°21 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet MANOUBA LOT 1	7 094	-
- Projet SOUSSE	14 506	1 766
- Projet NOUVELLE MEDINA	166 188	102 056
- Projet MANOUBA LOT 3	88 124	112 883
- Projet M'HAMDIA	15 095	3 750
- Projet LOTS 04 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	132 686	75 790
Total en DT	423 693	296 245

() Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.*

NOTE N°22 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet LOTISSEMENT MANOUBA	13 222	-
- Projet KAIROUAN	-	349
- Projet HSC 1.11.6 JARDINS DU LAC	-	10 696
- Projet EHC 1 BOUMHEL	-	3 933
- Projet NOUVELLE MEDINA	3 353 069	23 455
- Projet M'HAMDIA	109	7 700
- Projet MANOUBA	4 061 961	1 451 982
- Projet LOTS 04 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	5 579 434	3 477 172
- Autres projets	-	-
Total en DT	13 007 795	4 975 287

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°23 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Salaires et compléments de salaires	1 720 753	1 698 591
Charges sociales légales	501 804	440 893
Autres charges de personnel (congrés payés)	11 655	68 520
Total en DT	2 234 212	2 208 004

NOTE N°24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	79 261	84 145
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	23 580	15 090
Dotations aux provisions pour risques et charges	35 783	280 528
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	129 088	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	24 465
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-56 022	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	-4 347	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-9 336
Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	-65 075	-69 223
Reprises sur provisions pour risques et charges	-129 202	-136 820
Total en DT	13 066	188 849

NOTE N°25 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats non stockés de matières et fournitures	29 888	24 949
Divers services extérieurs	304 028	247 070
Commissions des fonds gérés	47 416	58 903
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	79 765	136 483
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence (servis par la Société)	75 000	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	84 638	114 831
Total en DT	631 985	674 736

NOTE N°26 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	3 188 118	2 036 573
Intérêts débiteurs des CCB et autres	96	60
Intérêts des placements monétaires	-	-13 834
Pertes de change	134	-
Total en DT	3 188 348	2 022 799

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets, encourus au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 3 188 118 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 392 678 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 2 273 161 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 522 279 DT

NOTE N°27 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dividendes sur titres de participation	20 885	16 958
Dividendes sur fonds gérés	1 830	1 988
Autres produits sur fonds gérés	31 108	-
Total en DT	53 823	18 946

NOTE N°28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	21 092	33 855
Profits sur cessions d'immobilisations	47 016	120 032
Autres gains ordinaires	52 111	55 457
Total en DT	120 219	209 344

NOTE N°29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Perte encourue sur litige ECF	49 085	46 095
Reprise sur provision pour litige ECF	-49 085	-46 095
Autres pertes ordinaires	40 571	-
Total en DT	40 571	-

NOTE N°30 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2024
Bénéfice comptable avant impôt	-3 179 560
Réintégrations :	237 870
- Contribution sociale de solidarité - CSS	400
- Provisions pour risques et charges	35 783
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-
- Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	129 088
- Provisions pour dépréciation des titres non cotés et fonds gérés	23 533
- Cotisations épargne collective retraite 2024	48 886
- Autres charges non déductibles	180
Déductions :	219 509
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur titres de participation)	20 885
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur fonds gérés)	-
- Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	65 075
- Reprises sur provisions pour risques et charges	129 202
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	4 347
Résultat fiscal avant pertes reportées	-3 161 199
Pertes reportées au 31/12/2024	-5 923 569
Amortissements différés au 31/12/2024	-163 406
Chiffre d'affaires TTC	463 441
Min d'IS (0,2% du CA TTC)	927
Avances sur impôt (acomptes provisionnels, retenues à la source ...)	895 176
Crédit d'IS	894 249

NOTE N°31 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la Société ESSOUKNA, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ...), sont notamment les suivantes :

- BNA Bank - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- SIMPAR (société mère) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (entreprise associée et société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SIVIA (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- EL MADINA (société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SOGEST (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- SICAR INVEST (société du groupe BNA) ;
- TIS (société du groupe BNA) ; et
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) L'en-cours global des crédits obtenus de la BNA Bank et destinés essentiellement au financement des projets de promotion immobilière, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers issus des projets financés, s'élève 32 164 128 DT au 31 décembre 2024. Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA courant 2024, au titre de ces emprunts bancaires, totalisent 3 188 118 DT.
- 2) L'en-cours des fonds gérés par SICAR INVEST s'élève, au 31 décembre 2024, à 3 154 792 DT (en valeur brute). Au cours de l'exercice 2024, la Société ESSOUKNA a comptabilisé une charge globale de 47 416 DT au titre des commissions de gestion revenant à SICAR INVEST.
- 3) Deux bureaux du siège social ont été loués aux sociétés du groupe « ZIED » et « Immobilières des Œillets ». Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2024, ont totalisé 902 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a signé avec « Immobilière des Œillets » une convention d'assistance en date du 10 mai 2024. La rémunération de la Société, constatée en produits au titre des services rendus courant 2024, est de 30 000 DT.
- 5) Les prestations de services facturées par SOGEST au titre des études techniques et du pilotage des projets ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2024, pour un montant total de 246 552 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 26 930 DT au 31 décembre 2024.

Suite Note N°31

- 6) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche), en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part de chiffre d'affaires revenant à la Société en 2024, au titre de ce projet, est de 40 929 DT.
- 7) En 2024, la T.I.S a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de matériels informatiques pour un montant global de 5 002 DT (TTC).
- 8) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite égale 12 salaires et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2024, les primes supportées par la Société au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

Objet du contrat d'assurance	Montant total des primes en 2024
Assurance Complément de Retraite	79 744
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	69 715
<i>Total en DT</i>	<i>149 459</i>

NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	53 128 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	338 970
Intérêts non courus sur emprunts	4 736 043
Cautions reçues sur marchés	1 076 854
Total en DT	59 689 055

(1) Hypothèques consenties à la BNA :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
Lot 03 Manouba	7 250 000
Manouba	6 060 000
Jardins d'El Menzah	18 000 000
Sousse	6 450 000
Lot 23 Nouvelle Medina	14 368 000
Siège social	1 000 000
Total en DT	53 128 000

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2024</i>
Boutique n°2 - Résidence TASNIM - Nasr II	300 000
Appartement F2 - Résidence FAÏROUZ - Nasr II	109 188
Total en DT	409 188

NOTE N°33 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Ventes de biens immobiliers	358 544	6 620 185
Autres produits d'exploitation	31 802	33 421
Production stockée ou déstockage de production	15 795 722	635 321
Achats terrains	-	-
Achats consommés	-13 431 488	-5 271 532
Services extérieurs et autres charges externes	-547 347	-559 905
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	2 207 233	1 457 490
Charges de personnel	-2 234 212	-2 208 004
Impôts et taxes	-84 638	-114 831
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-111 617	-865 345
Charges financières nettes	-3 188 348	-2 022 799
Produits des placements	53 823	18 946
Autres gains ordinaires	120 219	209 344
Autres pertes ordinaires	-40 571	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-13 066	-188 849
Impôt sur les sociétés	-927	-15 712
Éléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 180 487	-2 864 415

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ESSOUKNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 26.567.088 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (3.180.487) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 5.669.323 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.154.792 DT au 31 décembre 2024. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 62.849.561 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 84% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des terrains à bâtir, des travaux en cours et des travaux terminés en stocks sont correctement déterminés, compte tenu des ventes effectuées ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement), telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

P/ C.K.T AUDIT & CONSEIL

Khaled THABET, expert-comptable

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la Société ESSOUKNA a obtenu de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank), société tête du groupe, plusieurs crédits avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

L'en-cours de ces crédits bancaires se détaille comme suit au 31 décembre 2024 :

Terrain / Projet	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	En-cours au 31/12/2024
<i>Crédits pour le financement des acquisitions de terrains et des travaux de viabilisation :</i>			
LOTS 04 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	-	383.333	383.333
LOTS MANOUBA	-	1.500.000	1.500.000
LOTS SOUSSE - ACQUISITION	1.011.130	505.565	1.516.695
LOT 23 NOUVELLE MEDINA	1.234.000	822.667	2.056.667
<i>Sous-total (1)</i>	<i>2.245.130</i>	<i>3.211.565</i>	<i>5.456.695</i>

Crédits pour le financement des travaux de construction et d'équipement :

LOT 3 MANNOUBA (1)	4.833.333	2.416.667	7.250.000
LOTS 04 & 28 JARDINS D'EL MENZAH (2)	8.234.477	4.940.686	13.175.163
LOT 23 NOUVELLE MEDINA (3)	4.125.000	1.375.000	5.500.000
Sous-total (2)	17.192.810	8.732.353	25.925.163
Autres crédits			
COVID-19	550.000	200.000	750.000
Sous-total (3)	550.000	200.000	750.000
TOTAL (1+2+3) EN DT	19.987.940	12.143.918	32.131.858

(1) Un emprunt BNA de 7.250.000 DT a été contracté en octobre 2023, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 24 mois à partir du 31 mai 2025. Le montant débloqué en 2024 est de 5.000.000 DT.

(2) Un emprunt BNA de 15.700.000 DT a été contracté en mars 2023, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 24 mois à partir du 31 janvier 2024. Le montant débloqué en 2024 est de 6.700.000 DT.

(3) Un emprunt BNA de 11.900.000 DT a été contracté en avril 2024, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+2,5% et une durée de remboursement de 24 mois à partir du 31 juillet 2025. Le montant débloqué en 2024 est de 5.500.000 DT.

Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, au titre de ces crédits bancaires, totalisent 3.188.118 DT.

- 2) Les conventions d'études techniques et de pilotage des projets de promotion immobilière conclues avec la SOGEST (actionnaire et administrateur) au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Ainsi, le montant cumulé des prestations de services facturées en 2024, au titre de ces conventions, s'élève à 246.552 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la Société ESSOUKNA est créancier de 26.930 DT au 31 décembre 2024.
- 3) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2024 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, est de 40.929 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a loué aux sociétés « ZIED » et « Immobilière des Œillets », parties liées, deux bureaux dans son siège social ; les revenus de location (hors TVA) relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent respectivement à 650 DT et 252 DT.
- 5) En vertu d'une convention d'assistance en date du 10 mai 2024, la société « Immobilière des Œillets » a confié à la Société ESSOUKNA la réalisation des travaux suivants, durant la période 2024-2026 :
 - La réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
 - La commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;

- La tenue de sa comptabilité et toutes les tâches administratives nécessaires à son activité.

Le montant des prestations fournies au titre de cette convention d'assistance par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2024 est de 30.000 DT.

- 6) En 2024, la T.I.S (société du groupe BNA) a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 5.002 DT (TTC).
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST (société du groupe BNA) pour sa gestion des fonds gérés de la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 47.416 DT.
- 8) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2024, les primes supportées par la Société ESSOUKNA, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	Montants des primes en 2024
Assurance Complément de Retraite	79.744
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	69.715
<i>Total en DT</i>	149.459

Obligations et engagements de la Société ESSOUKNA envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 20 juin 2022, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 avril 2021, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 500 litres), la prise en charge par la Société des frais de téléphone et une prime mensuelle de 600 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.
- 2) Les charges de personnel encourues par la Société ESSOUKNA au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, se résument comme suit :

	Président du Conseil	Directeur Général
Rémunération annuelle brute	4.875	325.685
Avantages en nature	-	39.068
Charges sociales légales	1.125	14.083
Primes d'assurance groupe	-	3.450
Primes d'assurance complément de retraite	-	48.886
Total en DT	6.000	431.172

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 mars 1991, la Société ESSOUKNA a reversé les montants (nets des retenues à la source) des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint partant ont bénéficié, au cours de l'exercice 2024, des montants respectifs suivants : 26.273 DT et 4.841 DT.
- 4) En 2024, les membres du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA (y compris le Président) ont perçu des jetons de présence dont le montant total brut est de 75.000 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2024.
- 5) Au cours de l'exercice 2024, les membres du Comité Permanent d'Audit de la Société ESSOUKNA, institué en application de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 11.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2024.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé

P/ C.K.T AUDIT & CONSEIL
Khaled THABET, expert-comptable

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Mr Neji HAJJI.

Bilan Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<u>1</u>	17 911	13 188
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	<u>2</u>	191 668	216 800
AC3	Créances sur la clientèle	<u>3</u>	971 009	920 339
AC4	Portefeuille titres-commercial	<u>4</u>	44 627	-
AC5	Portefeuille investissement	<u>5</u>	207 375	196 095
AC6	Valeurs immobilisées	<u>6</u>	86 589	92 262
AC7	Autres actifs	<u>7</u>	20 877	14 123
	TOTAL ACTIFS		1 540 056	1 452 807
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<u>8</u>	242 697	280 592
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	<u>9</u>	1 115 122	973 734
PA4	Emprunts & ressources spéciales	<u>10</u>	81 723	102 113
PA5	Autres passifs (*)	<u>11</u>	61 611	47 599
	TOTAL PASSIFS		1 501 153	1 404 038
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		108 744	90 000
CP2	Réserves		77 998	78 704
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés (*)		(119 095)	(82 768)
CP6	Résultat de la période		(27 904)	(36 327)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>12</u>	38 903	48 769
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 540 056	1 452 807

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

Banque de Tunisie et des Emirats
État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2024	31/12/2023
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	<u>13</u>	102 894	83 527
HB 2	Crédits documentaires	<u>14</u>	39 514	29 866
HB 3	Actifs donnés en garantie	<u>15</u>	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		142 408	113 393
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	<u>16</u>	48 382	29 223
HB 5	Engagements sur titres	<u>17</u>	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		48 382	29 223
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	<u>18</u>	645 859	684 535
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		645 859	684 535

Banque de Tunisie et des Emirats
État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	111 688	103 544
PR2	Commissions		28 699	28 108
	Gains sur opérations de change	20	3 421	4 417
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	627	-
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	16 180	14 989
	Total produits d'exploitation bancaire		160 615	151 058
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(90 373)	(82 603)
CH2	Commissions encourues	24	(3 946)	(3 428)
	Total charges d'exploitation bancaire		(94 319)	(86 031)
	PRODUIT NET BANCAIRE		66 296	65 027
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(24 946)	(29 309)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(431)	(2 905)
CH6	Frais de personnel	27	(43 185)	(42 918)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(18 745)	(16 758)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 648)	(7 539)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(26 659)	(34 402)
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(904)	(1 603)
CH11	Impôts sur les sociétés		(341)	(322)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(27 904)	(36 327)
CH10	Éléments extraordinaires		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(27 904)	(36 327)
	Effets des modifications comptables net d'impôt		(4 202)	(4 202)
	RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(32 106)	(40 529)
	Résultat par action (DT)		(5,132)	(10,379)

Banque de Tunisie et des Emirats
État de flux de trésorerie
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2024
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		140 971	130 162
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(98 781)	(105 284)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(67 549)	(51 940)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		130 261	84 144
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(69 956)	(48 924)
Autres flux d'exploitation		1 460	14 364
Impôts sur les sociétés		(366)	(362)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		36 040	22 160
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 839	2 315
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(44 512)	(46 142)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		1 311	(8 458)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(35 362)	(52 285)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		-	20 000
Remboursement d'emprunts		(16 461)	(16 576)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(2 636)	(2 396)
Dividendes versés		18 744	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(353)	1 028
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		325	(29 097)
Liquidités et équivalents en début de période		(97 750)	(68 653)
Liquidités et équivalents en fin de période	<u>30</u>	(97 425)	(97 750)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2024
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. Présentation de la banque

La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" est une société anonyme au capital de 108 millions de dinars composé de 5 437 216 actions de 20 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Le siège social de la Banque est sis au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	Nombre	Montant	En %
Actions Ordinaires	4 437 216	88 744 320	81,61%
Etat Tunisien	1 750 000	35 000 000	32,19%
La Poste Tunisienne	468 608	9 372 160	8,62%
ADIA_EAU	2 218 608	44 372 160	40,80%
ADP	1 000 000	20 000 000	18,39%
Total Général	5 437 216	108 744 320	100,00%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- o La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- o La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

- Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.4.1 Titres de placement

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé exclusivement de titres de placement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

3.4.2 Titres d'investissement

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
 - Titres de participations des entreprises liées
 - Autres titres de participation
 - Fonds gérés
 - BTA
-
- Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
 - Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».
 - Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

- La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :
 - o La valeur boursière pour les titres cotés ;
 - o La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.
- Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 29 janvier 2025, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2025-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2024-01, n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Révision du taux de migration des engagements non classés (catégories 0 et 1) vers des engagements classés (catégories 2, 3, 4 et 5), à travers une augmentation de la marge fixe Δ appliquée depuis la circulaire de 2021. Cette mise à jour concerne certains secteurs spécifiques.
- Maintien de l'exclusion de l'année 2020 dans le calcul du taux de migration.
- Il est à noter que le taux de migration est calculé sur une période d'au moins sept (7) années précédentes, afin de couvrir les engagements non classés des différents secteurs.
- Maintien des taux de provisionnement standards «TPgi» à 40% pour tous les secteurs sauf pour :
 - o Promotion immobilière 30%
 - o Crédits logements des particuliers 20 %

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2024 un montant de 51 248 KDT.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 21 839 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2024 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

4. Faits marquants de la période

4.1. Modifications comptables

Les droits acquis relatifs aux avantages liés à l'emploi (indemnités de départ à la retraite) s'élèvent au 31 décembre 2024 à **9 766 KDT**, tandis que les montants des fonds épargnés auprès de la compagnie d'assurance à la même date au titre de ces droits s'établissent à **5 743 KDT**, ce qui a entraîné un déficit dans la formation de l'épargne nécessaire de **4 202 KDT**.

Cette carence est due au fait que la banque n'a pas alloué suffisamment d'épargne à la compagnie d'assurance au cours des années précédentes pour faire correspondre l'épargne avec les droits acquis liés aux indemnités de départ à la retraite dus.

En conséquence, la banque a constaté dans ses passifs de l'exercice 2024 un complément de provision de **4 202 KDT** en contrepartie d'une diminution de ses capitaux propres d'ouverture d'égale montant.

De même, et pour permettre une comparabilité correcte des états financiers de la banque, les données comparatives de l'exercice 2023 ont été également retraitées.

4.2. Modalités d'application de l'article 412 ter du code de commerce

En application des dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce et en conformité avec la note de l'OECT relative au traitement de la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits :

- Les états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont enregistré un ajustement à la baisse des produits d'intérêts de l'exercice pour **150 KDT** relatif l'effet de réduction des taux d'intérêts fixes de crédit des demandes déposées courant l'exercice 2024.
- Les demandes déposées et traitées courant la période du 1er janvier 2025 au 10 Avril 2025 ainsi que les dossiers éligibles en date du 11 Avril 2025 se présentent comme suit :

En KDT				
Libellé	Nombre de dossiers	Volume	Effet sur les intérêts en 2025	Effets sur les intérêts post 2025
Dossiers déposées et traitées du 01/01/2025 au 10/04/2025	1 514	61 428	2 209	17 618
Dossiers éligibles au 11/04/2025	1 024	36 383	1 637	10 248
Total	2 538	97 811	3 846	27 867

4.3. Contrôle CNSS

À la suite de la notification de la CNSS en date du 19 Avril 2024, la banque a été soumise à un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les résultats de cette mission de contrôle ont été notifiés à la banque en date du 27 décembre 2024 et comportant des cotisations complémentaires pour un montant de **723 KDT**. Plusieurs réunions ont été tenues avec les services concernés et la Direction générale de la CNSS pour exposer la position de la banque quant aux éléments de taxation. Bien plus, un avocat spécialisé a été chargé par la banque pour le suivi de cette affaire.

Par mesure de prudence, la banque a enregistré dans ses livres comptables des provisions pour risques et charges à ce titre pour un montant de **228 KDT**.

5. NOTES EXPLICATIVES

Note.1 **Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Caisse agences dinars	7 528	6 896
Caisse agences devises	5 488	848
Banque Centrale de Tunisie en dinars	198	4 271
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 697	1 173
Total	17 911	13 188

Note.2 **Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2024, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	125 709	160 221
Créances sur les établissements financiers	65 959	56 579
Total	191 668	216 800

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts en devises BCT	22 551	7 667
Prêts interbancaires en devises	25 574	-
Prêts interbancaires en Dinars	18 008	64 117
Prêts interbancaires en pension livrées	-	-
Prêts swap en devises	50 563	77 091
Avoirs chez les correspondants locaux	2	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 996	11 344
Créances rattachées	15	-
Créances sur les établissements financiers	65 959	56 579
Total	191 668	216 800

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	18 000	-	-	-	18 000
Créances rattachées	8	-	-	-	8
Total	18 008	-	-	-	18 008

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	35 163	-	-	-	35 164
Prêts sur le marché monétaire en EUR	12 962	-	-	-	12 962
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	48 125	-	-	-	48 125

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	26 587	-	-	-	26 587
SWAPS en USD	23 976	-	-	-	23 976
Total	50 563	-	-	-	50 563

2.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	-	-	125 709	160 221
Créances sur les établissements financiers	-	-	65 959	56 579
Total	-	-	191 668	216 800

2.3. Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	-	-	125 709	160 221
Créances sur les établissements financiers	-	-	65 959	56 579
Total	-	-	191 668	216 800

2.4. Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	-	-	125 709	160 221
Créances sur les établissements financiers	-	-	65 959	56 579
Total	-	-	191 668	216 800

2.5. Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note.3 Créances sur la clientèle

3.1. Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2024, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs de la clientèle	77 523	75 612
Autres concours à la clientèle	1 102 098	1 032 832
Crédits sur ressources spéciales	782	1 236
Total brut	1 180 403	1 109 680

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2024, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Concours CT (1)	316 164	290 200
Concours M.L.T. (2)	718 390	689 025
Comptes débiteurs de la clientèle	77 523	75 612
Leasing (3)	68 326	54 843
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	1 180 403	1 109 680
Agios réservés	(36 336)	(32 566)
Provisions individuelles	(102 635)	(87 384)
Provisions additionnelles	(51 248)	(51 853)
Provisions collectives	(19 175)	(17 538)
Total net	971 009	920 339

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Radiation /Cession	Solde au 31/12/2024
Provisions prêt	156 775	38 957	13 905	8 769	173 058
Agios réserves	32 566	34 601	30 792		36 375
Total net	189 341	73 558	44 697	8 768	209 433

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Encours non échus	302 438	234 405
Avance sur dépôt à terme	9 345	16 906
Principal impayé	181	428
Intérêts et commissions impayé	7 447	40 243
Intérêts à recevoir	319	416
Intérêts et commissions perçus d'avance	(3 566)	(2 198)
Total	316 164	290 200

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Encours non échu	594 028	579 384
Principal échu	2	-
Principal impayé	14 742	27 353
Intérêts et commissions impayés	9 029	14 452
Intérêts à recevoir	9 691	10 221
Avance en comptes courants	11	11
Créances contentieuses	90 887	57 604
Total	718 390	689 025

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Encours	60 653	49 798
Principal impayé	4 185	2 100
Intérêts impayés	717	438
Intérêts courus	1 925	2 272
Intérêts perçus d'avance	(19)	(218)
Autres créances	865	453
Total	68 326	54 843

3.3. La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	380 776	9 414	3 497	-	393 687
Concours M.L.T.	201 384	83 745	228 899	204 362	718 390
Leasing	21 924	13 505	32 461	436	68 326
Total	604 084	106 664	264 857	204 798	1 180 403

3.4. La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Concours MLT	569 653	561 273	148 737	127 752	718 390	689 025
Concours CT	243 644	217 485	72 520	72 715	316 164	290 200
Leasing	55 252	45 590	13 074	9 253	68 326	54 843
Comptes courants débiteurs	39 691	37 048	37 832	38 564	77 523	75 612
Total brut	908 240	861 396	272 163	248 284	1 180 403	1 109 680

3.5. Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	4 622	95 854	131 389	50 917	435 608	718 390
Concours CT	17 385	147 895	149 095	113	1 676	316 164
Leasing	912	24 774	42 640	-	-	68 326
Comptes courants débiteurs	2 095	29 393	26 274	301	19 460	77 523
Total brut	25 014	297 916	349 398	51 331	456 744	1 180 403

3.6. Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	77 523	75 612
Autres concours à la clientèle	-	250	1 102 098	1 032 582
Crédits sur ressources spéciales	-	-	782	1 236
Total brut	-	250	1 180 403	1 109 430

3.7. Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur la clientèle	65 409	45 669	1 114 212	1 015 764
Total brut	65 409	45 669	1 114 212	1 015 764

3.8. Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Créances sur la clientèle	908 240	861 396	272 163	248 284	1 180 403	1 109 680
Intérêts réservés	-	-	(36 336)	(32 566)	(36 336)	(32 566)
Total brut	908 240	861 369	235 827	215 718	1 144 067	1 077 114

3.9. Créances sur ressources spéciales

3.9.1. Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Crédits sur ressources spéciales	554	554	238	952	782	1 236
Total brut	554	554	238	952	782	1 236

3.9.2. Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Crédits sur ressources spéciales	-	-	792	1 236	782	1 236
Total brut	-	-	792	1 236	782	1 236

Note.4 **Portefeuille-titres commercial**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement à revenus fixes	44 627	-
BTA	44 000	-
Primes d'acquisition BTA	631	-
Moins-value BTA	(4)	-
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	-	-
Total brut	44 627	-
Provisions	-	-
Total net	44 627	-

Note.5 **Portefeuille d'investissement :**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Obligations	95 406	67 118
Titres de participation des entreprises liées	9 689	13 553
Autres Titres de participation	15 176	15 117
Fonds gérés	10 774	10 818
BTA	80 000	95 500
Total valeur titres	211 045	202 106
Intérêts à recevoir sur obligations	5 554	3 233
Créances rattachées aux titres de participation	417	375
Intérêts à recevoir BTA	2 838	3 505
Primes d'acquisitions BTA	(3 491)	(4 568)
Étalements -value BTA	-	-
Total brut	216 363	204 651
Provisions	(8 988)	(8 556)
Total net	207 375	196 095

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Obligations	95 406	67 118
Intérêts à recevoir sur obligations	5 554	3 233
Titres cotés	10 095	10 095
Titres non cotés	14 770	18 575
Créances rattachées	417	375
Fonds gérés	10 774	10 818
BTA	80 000	95 500
Intérêts à recevoir BTA	2 838	3 505
Primes d'acquisitions BTA	(3 491)	(4 568)
Etalements moins-value BTA	-	-
Total brut	216 363	204 651
Provisions	(8 988)	(8 556)
Total net	207 375	196 095

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	Augmentations /Acquisition	Diminutions /Cession	31/12/2024
BNA	-	-	-	-
B.N.A.	1 786	-	-	1 786
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	-	-	-	-
Total	10 095	-	-	10 095

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2023	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2024
Obligations	67 118	28 315	-	95 433
Titres de participation des entreprises liées	13 553	-	3 864	9 689
Autres Titres de participations	15 117	-	-	15 176
Fonds gérés	10 818	-	44	10 774
BTA	95 500	-	15 500	80 000
Total brut	202 106	28 315	19 408	211 072
Provisions	(8 556)	432		(8 988)
Total net	193 550	27 883	19 408	202 084

Obligations	31/12/2023	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2024
Emprunt National 2014	-	-	-	-
Emprunt National 2024-1	-	14 647	9 647	5 000
Emprunt National 2024-2	-	24 829	18 732	6 097
Emprunt National 2024-3	-	17 946	7 946	10 000
Emprunt National 2024-4	-	4 026	-	4 026
Emprunt El Amal 2024-1	-	1 000	-	1 000
Emprunt National 2022	-	12 110	7 110	5 000
Emprunt BH Leasing 2024-2	-	500		500
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	-	1 000	800	200
Emprunt National 2021	8 000	-	4 909	3 091
Emprunt National 2022	8 000	-	-	8 000
Emprunt National 2022-2	-	-	-	-
Emprunt National 2022-3	8 000	25 296	27 635	5 661
Emprunt National 2022-4	5 000	-	5 000	-
Emprunt National 2023-1	10 000	-	-	10 000
Emprunt National 2023-2	10 000	17 825	22 617	5 208
Emprunt National 2023-3	5 000	4 846	9 818	28
Emprunt National 2023-4	7 000	26 148	26 148	7 000
Emprunt National Mis En Pension Livrée	1 000	124 563	104 648	20 915
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	-	-	-	-
Emprunt Obligataire ATL 2023-1	200	949	749	400
Emprunt Obligataire BH LEASING 2023-1	858	-	172	686
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	-	-	-	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt Obligataire TAYSSIR 2022-1	960	-	240	720
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	200	200	300	100
Emprunt Subordonné STB 2017-1	200	400	600	-
Emprunt El Amel 2023-1	1 000	-	200	800
Obligations Mis En Pension Livrée	700	26 383	27 083	-
Total brut	67 118	302 668	274 354	95 432
Provisions SERVICOM	(982)	-	-	(982)
Total net	66 136	302 668	274 354	94 450

Fonds gérés	31/12/2023	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2024
BTE - SICAR	10 818	-	44	10 774
Total brut	10 818	-	44	10 774
Provisions	(2 830)	-	-	(2 830)
Total net	7 988	-	44	7 944

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2024
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 286	99,99%	12
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	1 986	99,73%	(19)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 342	75%	50
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	2 560	1,82%	8 143

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2024
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 464
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	2 140	1,82%	-
Total participations dans les entreprises liées	9 689		1 464
Djerba Aghir	2 022	43,62%	2 022
Banque Nationale Agricole	10 095	1,82%	-
Société Tunisienne De Garantie	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	-
La Maison du Banquier	134	1,51%	-
ABF – Académie des Banques et Finances	-	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	-
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	1,63%	341
BACOFIL	2	-	2
BIAT	1 007	-	-
Total autres participations	15 117	-	2 665
Total général	24 806	-	4 129

Note.6 **Valeurs immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2023	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeur brute 2024	Amortissements 2024	Valeur Nette 2024
Immobilisations Incorporelles	4 770	4	305	-	4 469	1 646	2 823
Fonds de commerce	350	-	-	-	350	67	283
Logiciels	543	4	-	-	547	490	57
Licence	3 877	-	305	-	3 572	1 089	2 483
Immobilisations Corporelles	122 163	-	224	60	121 999	38 233	83 766
Terrain	20 602	-	-	-	20 602	-	20 602
Constructions	67 391	-	-	60	67 451	12 991	54 460
Mobilier & matériel de bureau	3 640	-	48	-	3 592	2 372	1 220
Matériel informatique	13 875	-	165	-	13 170	10 218	3 492
Matériel de transport	464	-	-	-	464	449	15
A, A & installations	16 191	-	11	-	16 180	12 203	3 977
Total	126 933	4	529	60	126 468	39 879	86 859

Note.7 **Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2024, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Personnel	4 439	4 713
État et collectivités locales	2 424	1 445
Autres débiteurs	11 716	5 483
Charges reportées	543	-
Opérations monétiques	1 753	1 855
Créances prises en charge par l'État	2	627
Total	20 877	14 123

Note.8 **Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts des établissements bancaires	241 890	271 463
Dépôts des établissements financiers spécialisés	870	9 129
Total	242 697	280 592

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et refinancement BCT	98 000	62 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	50 103	77 610
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	55 794	71 224
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	37 921	60 434
Avoirs des correspondants étrangers	1	2
Créances rattachées	71	193
Dépôts des établissements financiers spécialisés	807	9 129
Total	242 697	280 592

8.1. Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	57 000	41 000	-	-	98 000
Emprunts interbancaire TND	55 000	-	-	-	55 000
Total	112 000	41 000	-	-	153 000

8.1.1. Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	-	-	-	-	-
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	50 103	-	-	-	50 103
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	-	-	-	-	-
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	50 103	-	-	-	50 103

8.2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1. Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts des établissements bancaires	-	-	241 890	271 463
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	807	9 129
Total	-	-	242 697	280 592

8.2.2. Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts des établissements bancaires	-	-	241 890	271 463
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	807	9 129
Total	-	-	242 697	280 592

Note.9 **Dépôts et avoirs de la clientèle**

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	680 957	631 408
Dépôts à terme	434 165	342 326
Total	1 115 122	973 734

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à terme en dinars	354 065	275 442
Dépôts à terme en devises	80 100	66 885
Comptes courants personnes physiques	51 413	43 123
Comptes courants personnes morales	73 073	89 842
Comptes d'épargne	189 751	174 142
Comptes professionnels en devises	11 841	13 086
Dépôts en dinars convertibles	4 907	4 329
Certificats de dépôt	175 500	128 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	17	51
Personnes non-résidentes	65 555	63 501
Autres sommes dues à la clientèle	108 900	115 333
Total	1 115 122	973 734

9.2. Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	183 377	118 481	26 777	25 430	354 065
Dépôts à terme devise	74	6	-	-	80
Total	183 451	118 487	26 777	25 430	354 145

9.3. Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt à vue	2 170	195
Dépôts à terme entreprises liées	-	-
Certificats de dépôt	-	-
Total	2 170	195

Note.10 **Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts extérieurs	22 585	25 784
Emprunts obligataires	54 994	70 893
Autres emprunts	-	-
Emprunts	77 579	96 677
Frais financiers/Emprunts extérieurs	538	599
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 606	4 837
Frais financiers rattachés	4 144	5 436
Total	81 723	102 113

10.1. Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	-	500	2 500	-	3 000
Emprunt BTE 2011	750	-	3 750	1 500	6 000
Emprunt BTE 2016	-	-	-	-	-
Emprunt BTE 2020	6 770	-	3 945	-	10 715
Emprunt BTE 2021	-	4 906	10 373	-	15 279
Emprunt BTE 2023	-	-	20 000	-	20 000
Total	7 520	5 406	40 568	1 500	54 994

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	-
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	-
Fond Budgétaire Premier Logement	1	1
Ligne Espagnole	-	-
Emprunt El Baraka (*)	21 571	24 207
Encours lignes extérieurs	1 013	1 576
Total	22 585	25 784

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	206	644	9	859
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	155	-	-	155
Emprunt El Baraka	549	2 352	17 029	-	21 571
Total	549	2713	17 673	1 650	22 585

Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

▪ **Emprunts selon entreprises liées**

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts	-	-	81 723	102 113
Total	-	-	81 723	102 113

Note.11 **Autres Passifs**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	2 757	2 136
Personnel	10 881	10 781
État et collectivités locales	6 792	2 870
Autres créiteurs	38 544	24 165
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 637	3 445
Total	61 611	43 397

(1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note.12 **Capitaux propres**

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	
Soldes au 31/12/2023	90 000	(840)	7 387	22 067	3 813	130	45 306	835	(79 401)	(36 327)	52 970
Capital social	18 744	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 744
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(705)	-	-	-	-	-	(705)
Distributions bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfices ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	(36 327)	36 327	-
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 202)	-	(4 202)
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27 904)	(27 904)
Soldes au 31/12/2024	108 744	(840)	7 387	22 067	3 108	130	45 306	835	(119 930)	(27 904)	38 903

12.1. Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2. Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2024	3 814
Principal	59
Intérêts	(765)
Total net	3 108

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	32,19%	39%
Actionnaires Tunisiens (La Poste Tunisienne)	20	468 608	9 372 160	8,62%	11%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	2 218 608	44 372 160	40,80%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	18,39%	0%
Total		5 437 216	108 744 320	100	100%

Note.13 **Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Cautions en faveur de la clientèle	56 979	52 815
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	45 746	30 543
Total	102 894	83 527

13.1. Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	56 979	52 815
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	45 746	30 543
Total	-	-	102 894	83 527

Note.14 **Crédits documentaires**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Crédits documentaires	-	-	39 514	29 866
Total	-	-	39 514	29 866

Note.15 **Actifs donnés en garantie**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
BTA/Appel d'offres BCT	-	-
Total	-	-

Note.16 **Engagements de financement donnés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés à la clientèle	48 382	29 223
Total	49 382	29 23

16.1. Engagements de financements données sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	49 382	29 223
Total	-	-	49 382	29 23

Note.17 **Engagements sur titres**

Au 31/12/2024 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note.18 **Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de la clientèle	645 859	684 535
Garanties reçues des établissements financiers	-	-
Garanties reçues de l'Etat	-	-
Total	645 859	684 535

Note.19 **Intérêts et revenus assimilés**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 643	3 867
Opérations avec la clientèle	108 045	99 677
Total	111 688	103 544

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 643	3 867
Intérêts sur les prêts	103 074	93 170
Revenus Leasing	4 971	6 507
Commissions sur engagements	-	-
Total	111 688	103 544

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les prêts	103 074	93 170
Revenus Leasing	4 971	6 507
Commissions sur engagements	-	-
Total	108 045	99 677

Note.20 **Gains sur opérations de change**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur opérations de change	3 421	4 417
Total	3 421	4 417

Note.21 **Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des BTA	627	-
Total	627	-

Note.22 **Revenus du portefeuille d'investissement**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des Obligations	7 638	4 471
Revenus Fonds Gérés	109	284
Revenus des titres de participation	2 006	2 696
Revenus titres d'investissements BTA	6 427	7 538
Total	16 180	14 989

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	1 085	1 478
Total	1 085	1 478

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur portefeuille d'investissement	14 174	12 293
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 006	2 696
Dividendes et revenus sur parts dans les entreprises liées	-	-
Total	16 180	14 989

Note.23 **Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de trésorerie et interbancaires	18 866	17 908
Opérations avec la clientèle	65 683	58 223
Charges d'emprunts obligataires	5 795	6 429
Opérations sur Emprunts extérieurs	29	43
Total	90 373	82 603

Note.24 **Commissions encourues**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Commissions encourues	3 946	3 428
Total	3 946	3 428

Note.25 **Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Reprise des provisions sur prêts	13 528	7 996
Dotations aux provisions sur prêt	(34 896)	(35 827)
Dotations aux provisions hors bilan	(83)	(119)
Dotations aux provisions Leasing	(4 061)	(2 665)
Reprises provisions Leasing	377	1 229
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	50	240
Pertes sur commissions et intérêts	-	(165)
Reprise sur correction de valeurs	-	2
Reprises provisions comptes courants débiteurs	-	-
Reprises provisions à caractère général	139	-
Total	(24 946)	(29 309)

Note.26 **Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions sur titres	(2 365)	(2 732)
Reprises de provisions sur titres	1 934	167
Pertes courues sur titres	-	(356)
Moins-value dépréciation Titres BTA	-	16
Amortissement primes d'acquisition BTA	-	-
Produit courues sur titres	-	-
Total	(431)	(2 905)

Note.27 **Charges du personnel**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Traitements et salaires	31 670	29 696
Avantages complémentaires	1 353	1 395
Charges sociales	8 279	7 653
Autres charges du personnel	1 870	3 179
Dotation des congés payés	-	(66)
Provisions personnel	13	1 061
Total	43 185	42 918

Note.28 **Charges générales d'exploitation**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaires	10 990	7 994
Autres charges générales d'exploitation	7 755	8 764
Total	18 745	16 758

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes	1 202	1 090
Rémunérations des services extérieurs	9 668	6 868
Transports et déplacements	120	36
Autres charges générales d'exploitation	7 755	8 764
Total	18 745	16 758

Note.29 **Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(27 903 904)	(36 327 052)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(27 903 904)	(36 327 052)
Nombre moyen d'actions ordinaires	5 437 216	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(5,132)	(10,379)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Note.30 **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2024 un solde négatif de 97 425 mille dinars contre un solde négatif de 97 750 mille dinars au 31 décembre 2023 :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Caisse agences dinars	6 828	6 896
Caisse agences devises et IBS	5 488	848
Banque Centrale de Tunisie en dinars	898	4 272
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 697	1 173
Prêts en devises BCT	116 689	148 758
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 996	11 344
Emprunts et refinancement en devises BCT	(153 000)	(133 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(88 024)	(138 044)
Total	(97 425)	(97 750)

Note.31 **Note sur les transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2,7 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2024 est de : 23 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2024 la somme de 10 774 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2024 des intérêts de placements pour un montant de 110 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 1 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 162 KDT.
3. En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9 KDT HT et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à 398 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 400 DT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2024 s'élèvent à 1 013 KDT.

7. Courant l'exercice 2024, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 180 KDT.

8. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

9. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios débiteurs au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 5,4 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2024 s'élèvent à 1 046 KDT.

10. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 109 DT. Le compte à vue de la TEP au 31/12/2024 accuse un solde créditeur de 88 KDT.

11. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2024 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

12. La rémunération brute de la Directrice Générale s'élève au titre de l'exercice 2024 à 219 KDT.

13. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 30 avril 2024. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2023 à un montant brut de 69 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité stratégique, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2024 de 102 KDT.

Note.32 **Continuité de l'activité**

Le ratio de solvabilité et le ratio « TIER I » ont encore diminué au 31/12/2024 pour atteindre une valeur négative de 0.29% et 0.29% par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats "BTE"** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **38 903 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **27 904 KDT**.

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

A cet égard, les états de rapprochement des mouvements des comptes de la Banque de la Tunisie et des Emirats chez la Banque Centrale de Tunisie figurant dans la rubrique « AC1 Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT » font apparaître des suspens bancaires non encore apurés relatifs à l'exercice 2024 et aux exercices précédents qui se présentent comme suit :

Ancienneté	Operations figurant dans les relevés bancaires mais non comptabilisées par la Banque		Operations ne figurant pas dans les relevés BCT	
	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes
Antérieurs à 2023	41	160	65	63
Exercice 2023	1 792	1 850	1 244	930
Exercice 2024	4 511	4 281	3 563	3 869
Total	6 344	6 291	4 872	4 862

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de l'apurement de ces opérations et nous ne pouvons pas nous assurer que ces suspens ne comportent pas des opérations non autorisées.

3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2024, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 31 décembre 2024 à 38.903 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.
- Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 31 décembre 2024 une valeur négative de 3,020 millions DT. Cette situation a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.

Ainsi, les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2024 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 31/12/2024
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,29%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,29%)

- Également, la banque ne respecte pas actuellement les normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Ces situations de non-respect des dispositions des articles 9, 50, 51 et 52 précités pourraient exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

- Par ailleurs, la régression des fonds propres nets a engendré le non-respect des dispositions de

l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des fonds propres de la banque.

Par conséquent, la BTE pourrait être considérée dans une situation compromise au sens de l'article 110 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Toutefois, Il convient de souligner que la Banque et ses principaux actionnaires sont conscients quant à l'impératif d'assainir irréversiblement et de consolider la situation financière de la Banque. A cet égard, une mission de full audit a été d'ores et déjà engagée. En outre, un nouveau business-plan retraçant sa stratégie de reprise des activités et des résultats bénéficiaires a été mis en place comportant notamment la réalisation des augmentations successives de son capital.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **111 688 KDT** et **28 699 KDT**, soit un total de **140 387 KDT** représentant **87,4%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2024.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2024, les créances envers les clients s'élèvent à **1 180 403 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **173 058 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **36 336 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1. 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;

- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

5- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur :

- La note aux états financiers n°6 « Valeurs immobilisées », la banque a réalisé, en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, un inventaire physique de ses immobilisations. Toutefois, le rapprochement des résultats des opérations de recensement physique aux valeurs brutes des immobilisations inscrites dans les livres comptables fait apparaître des immobilisations comptabilisées et non inventoriées pour une valeur brute de **174 KDT** et des immobilisations inventoriées et non identifiées sur les livres comptables.

Ces écarts doivent être analysés puis présentés au Conseil d'administration pour l'approbation des éventuels ajustements comptables à constater.

- La note aux états financiers n°4.2 relative au contrôle social, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la banque en date du 27 décembre 2024 et comportant des cotisations complémentaires pour un montant de **722,971 KDT**. Toutefois, les états financiers comportent des provisions à ce titre **228,425 KDT**.

Dès lors, nous ne pouvons pas estimer l'impact des redressements qui pourraient résulter du résultat définitif de ce contrôle social.

- La banque est dépourvue d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties reçues. Ainsi, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024 ne comportent pas les garanties reçues par la banque et relatives à des engagements non classés.

Par ailleurs, la banque ne réalise pas à un inventaire annuel des garanties reçues et ne procède ni à la réévaluation périodique des valeurs de ces garanties ni à la mise à jour périodique des documents juridiques relatifs aux garanties reçues.

Cette situation ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan et ne permet pas de déterminer l'impact éventuel de non mise et à jour et non exhaustivité des garanties reçues sur la situation financière de la banque au 31 décembre 2024.

- Le contenu de la note aux états financiers n°4.3 relative au volume global des crédits éligibles pouvant, le cas échéant, faire l'objet de demandes de réduction de taux et l'estimation de leur impact éventuel sur la rentabilité future de la banque sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers.

6- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons

effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences et le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

3- Autres obligations légales et réglementés

- Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. A cet égard, nous avons constaté le non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06. Ces divergences aux normes et seuils prévues par les textes susvisés se présentent comme suit :
 - Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2024, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 31 décembre 2024 à 38.903 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.
 - Les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2024 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 31/12/2024
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,29%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,29%)

- Non-respect des normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Ces situations de non-respect des dispositions des articles 9, 50, 51 et 52 précités pourraient exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

- Non-respect des dispositions de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des

fonds propres de la banque.

- En application des dispositions de l'article 96 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, nous avons signalé à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 30 août 2024 et 17 Avril 2025 les faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi.

Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n°2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie et que nos rapports sont présentés, dans une approche préventive, afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, permettant à la Banque Centrale de Tunisie d'apprécier et de juger l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte au vu de la situation de la banque.

- En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier en date du 30 août 2024 et 17 Avril 2025 un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque ou les porteurs de ses titres.

Tunis, le 17 Avril 2025

Les Co- commissaires aux Comptes

Samir LABIDI


Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsaf - Bureau B 4.9
Tél: 71 990 242 - 71 990 158 / Fax: 71 951 896

Neji HAJJI




RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 11 janvier 2024 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 1 708 KDT pour un prix de cession de 77 Dinars.
2. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 29 Mai 2024 au dinar symbolique, à la société « Rapide Recouvrement » un lot de 19 créances qui totalise 244 KDT.
3. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 28 aout 2024, à la société « Rapide Recouvrement », un lot de créance qui totalise un montant de 7 176 KDT pour un prix de cession de 2 984 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à 2024

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 21 Mars 2023 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 305 KDT pour un prix de cession de 15 Dinars.
2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, plusieurs montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé au 31 décembre 2024 la somme de 10 774 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2024 des intérêts de

placements pour un montant de 110 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 1 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la "BTE SICAR" une commission de gestion de l'ordre de 162 KDT.

3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2,7 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2024 à 23 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 9,2 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 11 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à 398 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 0,4 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE arrêté au 31/12/2024 s'élève à 1 013 KDT.

8. Courant l'exercice 2024, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 180 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 0,1 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2024 accuse un solde créditeur de 88 KDT.

10. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR en date du 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022 et elle est renouvelable chaque année.

Le montant annuel du loyer est fixé à 1 200 DT TTC moyennant une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

11. La BTE a confié en 2003 à la société "Rapid Recouvrement", un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de l'ordre de 42 KDT au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, la société "Rapid Recouvrement" bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 5,4 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2024 s'élèvent à 1 046 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération de la Directrice Générale a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 17 décembre 2019. En outre, elle bénéficie d'une mise à disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2023, la rémunération brute de la Directrice Générale est de l'ordre de 219 KDT.

2. Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2024, comme suit :

Organe	Montant Net
Conseil d'Administration	1 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité Stratégique	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité d'Audit Interne	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité de Risque	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité de nominations et rémunérations	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)

2. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	218 819	-	197 500	130 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total en DT	218 819	-	197 500	130 000

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2025

Les Co- commissaires aux Comptes

Samir LABIDI

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsaf - Bureau B 4.9
Tél: 71 990 242 - 71 990 158 / Fax: 71 951 296

Neji HAJJI



AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Mr Neji HAJJI.

Bilan consolidé Arrêté au 31/12/2024 (Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 989	13 188
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	190 964	216 517
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE *	3	971 281	920 871
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	164 299	122 632
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	178 610	181 972
AC6 VALEURS IMMOBILISÉES	6	86 982	92 684
AC7 AUTRES ACTIFS	7	20 622	15 867
TOTAL ACTIF		1 630 747	1 563 731
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	247 015	280 626
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	1 111 114	973 871
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	57 427	96 580
PA5 AUTRES PASSIFS	11	56 478	41 950
TOTAL PASSIF		1 472 034	1 393 027
CP1 CAPITAL	12	108 744	90 000
CP2 RÉSERVES *	13	79 401	74 768
CP3 ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5 RÉSULTATS REPORTES*	14	(119 115)	(82 768)
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	(26 002)	(33 673)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		42 208	47 487
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	116 505	119 016
CAPITAUX PROPRES		158 713	170 705
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 630 747	1 563 731

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en milliers de dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	102 893	83 527
HB2	Crédits documentaires	39 513	29 866
HB3	Actifs données en garantie		
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		142 406	113 393
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	48 382	29 223
HB5	Engagements sur titres		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		48 382	29 223
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus		
HB7	Garanties reçues	645 859	684 534
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		645 859	684 534

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES				
			176 611	162 603
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	111 311	103 552
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	29 375	28 558
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	3 585	10 768
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE		10 717	4 280
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	21 623	15 445
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES				
			93 180	83 890
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	87 282	81 127
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		3 747	2 771
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		2 151	(8)
	PRODUIT NET BANCAIRE		83 432	78 713
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(26 028)	(28 150)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	22	5 702	17 802
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		450	78
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	23	(44 554)	(43 441)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	24	(21 992)	(19 124)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	25	(13 261)	(10 521)
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
			16 252	(4 643)
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		(3 138)	(20 512)
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		1 366	616
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES				
			(18 024)	(24 539)
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		-	(1)
RESULTAT NET				
			(18 024)	(24 540)
PART DES MINORITAIRES				
			7 978	9 132
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE PART DU GROUPE				
			(26 002)	(33 672)
Effets des modifications comptables				
			(4 202)	(4 202)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE				
			(30 204)	(37 874)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2024
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation bancaires encaissés		150 988	140 860
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-100 578	-108 380
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-69 719	-51 940
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		130 261	84 144
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-72 619	-50 567
Autres flux d'exploitation		2 323	14 468
Impôts sur les sociétés		-459	-450
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		40 197	28 134
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 212	2 712
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-41 041	-1 447
Acquisitions/cessions sur immobilisations		1 311	-8 458
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		-31 518	-7 194
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		- 8 851	-52 003
Émission D'emprunts sur le marché public		1 300	20 283
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		- 2636	-15 524
Placements		-83	-397
Augmentation/diminution ressources spéciales		-16 829	-2 396
Dividendes versés / Encaissés		18 744	
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-8 354	-50 037
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		325	(29 097)
Liquidités et équivalents en début de période		(97 750)	(68 653)
Liquidités et équivalents en fin de période	26	(97 425)	(97 750)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2024.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	1.82%	Filiale	Intégration globale	4.02%

- Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- Forme juridique et objet des filiales :**

Forme Juridique		Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

- **Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision collective

A la date du 29 janvier 2025, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2025-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2024-01, n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Révision du taux de migration des engagements non classés (catégories 0 et 1) vers des engagements classés (catégories 2, 3, 4 et 5), à travers une augmentation de la marge fixe Δ appliquée depuis la circulaire de 2021. Cette mise à jour concerne certains secteurs spécifiques.
- Maintien de l'exclusion de l'année 2020 dans le calcul du taux de migration.
- Il est à noter que le taux de migration est calculé sur une période d'au moins sept (7) années précédentes, afin de couvrir les engagements non classés des différents secteurs.
- Maintien des taux de provisionnement standards «TPgi» à 40% pour tous les secteurs sauf pour :
 - o Promotion immobilière 30%
 - o Crédits logements des particuliers 20 %

5.5.3-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5%
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- Agencements aménagements et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;
- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. Faits marquants de la période

8.1. Modifications comptables

Les droits acquis relatifs aux avantages liés à l'emploi (indemnités de départ à la retraite) s'élèvent au 31 décembre 2024 à **9 766 KDT**, tandis que les montants des fonds épargnés auprès de la compagnie d'assurance à la même date au titre de ces droits s'établissent à **5 743 KDT**, ce qui a entraîné un déficit dans la formation de l'épargne nécessaire de **4 202 KDT**.

Cette carence est due au fait que la banque n'a pas alloué suffisamment d'épargne à la compagnie d'assurance au cours des années précédentes pour faire correspondre l'épargne avec les droits acquis liés aux indemnités de départ à la retraite dus.

En conséquence, la banque a constaté dans ses passifs de l'exercice 2024 un complément de provision de **4 202 KDT** en contrepartie d'une diminution de ses capitaux propres d'ouverture d'égale montant.

De même, et pour permettre une comparabilité correcte des états financiers de la banque, les données comparatives de l'exercice 2023 ont été également retraitées.

8.2. Contrôle CNSS

À la suite de la notification de la CNSS en date du 19 Avril 2024, la banque a été soumise à un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les résultats de cette mission de contrôle ont été notifiés à la banque en date du 27 décembre 2024 et comportant des cotisations complémentaires pour un montant de **723 KDT**. Plusieurs réunions ont été tenues avec les services concernés et la Direction générale de la CNSS pour exposer la position de la banque quant aux éléments de taxation. Bien plus, un avocat spécialisé a été chargé par la banque pour le suivi de cette affaire.

Par mesure de prudence, la banque a enregistré dans ses livres comptables des provisions pour risques et charges à ce titre pour un montant de **228 KDT**.

8.3. Modalités d'application de l'article 412 ter du code de commerce

En application des dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce et en conformité avec la note de l'OECT relative au traitement de la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits :

- Les états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont enregistré un ajustement à la baisse des produits d'intérêts de l'exercice pour **150 KDT** relatif l'effet de réduction des taux d'intérêts fixes de crédit des demandes déposées courant l'exercice 2024.
- Les demandes déposées et traitées courant la période du 1er janvier 2025 au 10 Avril 2025 ainsi que les dossiers éligibles en date du 11 Avril 2025 se présentent comme suit :

En KDT				
Libellé	Nombre de dossiers	Volume	Effet sur les intérêts en 2025	Effets sur les intérêts post 2025
Dossiers déposées et traitées du 01/01/2025 au 10/04/2025	1 514	61 428	2 209	17 618
Dossiers éligibles au 11/04/2025	1 024	36 383	1 637	10 248
Total	2 538	97 811	3 846	27 867

9. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 17 989 KDT contre 13 188 KDT au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Caisse	13 094	7 744
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 895	5 444
Total	17 989	13 188

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 190 964 KDT contre 216 517 KDT au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	30 864	18 733
Créances sur les établissements financiers	160 100	197 784
Total	190 964	216 517

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2024, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 971 281 KDT contre 1 015 128 KDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Comptes débiteurs	135 389	115 813
Autres concours à la clientèle*	748 155	757 074
Crédits sur ressources spéciales	87 737	47 984
Total	971 281	1 015 128

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 164 299 KDT fin 2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement	164 299	122 632
Total	164 299	122 632

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 178 609 KDT au 31/12/2024

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres d'investissement	178 609	181 972
TOTAL	178 609	181 972

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2024 un solde net de 86 982 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	4 790	5 095
Immobilisations corporelles	82 192	87 589
Total	86 982	92 684

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 15 867 KDT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Compte attente et de régularisation	10 954	3 990
Autres	9 668	11 877
Total	20 622	15 867

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2023 et 2024 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	247 015	280 626
Total	247 015	280 626

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2023 et 2024 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	611 144	565 975
Autres dépôts et avoirs	499 970	407 896
Total	1 111 114	973 871

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2023 et 2024 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts ressources spéciales	529	588
Autres emprunts	56 898	95 992
Total	57 427	96 580

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour passifs et charges	4 867	4 834
Comptes attente et de régularisation	31 560	21 802
Autres *	20 051	19 516
Total	56 478	46 152

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2024, le capital du groupe BTE présente un solde de 108 744 KDT :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Capital	108744	90 000
Total	108 744	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Réserves consolidées*	79 401	74 768
Total	79 401	74 768

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
BTE *	(119 095)	(82 768)
Total	(119 095)	(82 768)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts majoritaires	(26 002)	(33 673)
Total	(26 002)	(33 673)

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Réserves minoritaires	108 527	109 884
Résultats minoritaires	7 978	9 132
Total	116 505	119 016

NOTE 17 : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires	3 899	3 921
Opérations avec la clientèle	107 211	99 445
Autres revenus	201	186
Total	111 311	103 552

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur opérations bancaires	29 375	28 558
Total	29 375	28 558

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Gains nets sur titres de transaction	10 717	10 768
Total	10 717	10 768

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2024 et 2023 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	20 120	13 828
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1 247	1 152
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	256	465
Total	21 623	15 445

NOTE 21 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires	7 222	9 391
Opérations avec la clientèle	63 802	55 305
Emprunts et ressources spéciales	13 511	11 406
Autres intérêts et charges	2 747	5 025
Total	87 282	81 127

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Dotations/reprise aux provisions sur titres	5 702	17 802
Total	5 702	17 802

NOTE 23 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2024 et 2023 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	40 082	38 870
Charges sociales	4 472	4 571
Total	44 554	43 441

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2024 et 2023 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaires	3 968	4 374
Autres charges générales d'exploitation	18 024	14 750
Total	21 992	19 124

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2023 et 2024 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	13 261	10 521
Total	13 261	10 521

NOTE 26 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2024	31/12/2023
Caisse agences dinars	6 828	6 896
Caisse agences devises	5 488	848
Banque Centrale de Tunisie en dinars	898	4 272
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 697	1 173
Avoirs correspondants locaux	8 999	11 347
Prêts Interbancaires	(153 000)	148 758
Autres emprunts	(88 024)	(271 044)
Total	(97 425)	(97 750)

Note 27 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 Mars 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note 28 : Continuité de l'activité

Le ratio de solvabilité et le ratio « TIER I » ont encore diminué au 31/12/2024 pour atteindre 0,82% et 0,41% par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

Afin de palier à cette situation qui risque d'affecter la continuité d'activité de la banque et dans le cadre du respect des ratios réglementaires relatifs aux fonds propre arrêtés au 31/12/2024, le Conseil d'Administration du 20 mars 2024 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire prévue le 30/04/2024 en vue d'une augmentation de capital de la banque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net (en KDT)	(26 002)	-33 673
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en KDT)	(26 002)	-33 673
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3500	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(7,429)	(9,620)

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2023	90 000	(840)	74 768	(74 768)	(33 673)	47 487
Variation des réserves consolidées	18 744		4 633	(36 327)		(12 950)
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-				33 673	33 673
Part du groupe dans le résultat	-				(26 002)	(26 002)
Soldes au 31/12/2024	108 744	(840)	79 401	(119 095)	(26 002)	42 208

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la **Banque de Tunisie et des Emirats "BTE"** (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs part du Groupe de **42 208 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat déficitaire de l'exercice de **26 002 KDT**.

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

A cet égard, les états de rapprochement des mouvements des comptes de la Banque de la Tunisie et des Emirates (société mère) chez la Banque Centrale de Tunisie figurant dans la rubrique « AC1 Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT » font apparaître des suspens bancaires non encore apurés relatifs à l'exercice 2024 et aux exercices précédents qui se présentent comme suit :

KDT

Ancienneté	Operations figurant dans les relevés bancaires mais non comptabilisées par la Banque		Operations ne figurant pas dans les relevés BCT	
	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes
Antérieurs à 2023	41	160	65	63
Exercice 2023	1 792	1 850	1 244	930
Exercice 2024	4 511	4 281	3 563	3 869
Total	6 344	6 291	4 872	4 862

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de l'apurement de ces opérations et nous ne pouvons pas nous assurer que ces suspens ne comportent pas des opérations non autorisées.

3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2024, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la BTE (société mère) s'élève au 31 décembre 2024 à 38.903 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.
- Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 31 décembre 2024 une valeur négative de 3,020 millions DT. Cette situation a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.

Ainsi, les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2024 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 31/12/2024
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,29%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,29%)

- Également, la BTE (société mère) ne respecte pas actuellement les normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Ces situations de non-respect des dispositions des articles 9, 50, 51 et 52 précités pourraient exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

- Par ailleurs, la régression des fonds propres nets a engendré le non-respect des dispositions de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des fonds propres de la banque.

Par conséquent, la BTE (société mère) pourrait être considérée dans une situation compromise au sens de l'article 110 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Toutefois, Il convient de souligner que la Banque et ses principaux actionnaires sont conscients quant à l'impératif d'assainir irréversiblement et de consolider la situation financière de la Banque. A cet égard, une mission de full audit a été d'ores et déjà engagée. En outre, un nouveau business-plan retraçant sa stratégie de reprise des activités et des résultats bénéficiaires a été mis en place comportant notamment la réalisation des augmentations successives de son capital.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat du Groupe, totalisent respectivement **111 311 KDT** et **29 375 KDT**, soit un total de **140 686 KDT** représentant **79,6%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2024.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers consolidés 5.1 « *Comptabilisation des prêts et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2024, les créances nettes envers les clients s'élèvent à **971 281 KDT**,

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°5.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;

- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

5- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur :

- La note aux états financiers consolidés n°6 « Valeurs immobilisées », la banque (société mère) a réalisé, en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, un inventaire physique de ses immobilisations. Toutefois, le rapprochement des résultats des opérations de recensement physique aux valeurs brutes des immobilisations inscrites dans les livres comptables fait apparaître des immobilisations comptabilisées et non inventoriées pour une valeur brute de **174 KDT** et des immobilisations inventoriées et non identifiées sur les livres comptables.

Ces écarts doivent être analysés puis présentés au Conseil d'administration pour l'approbation des éventuels ajustements comptables à constater.

- La note aux états financiers consolidés n°8.2 relative au contrôle social, la banque (société mère) a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la banque en date du 27 décembre 2024 et comportant des cotisations complémentaires pour un montant de 722,971 KDT. Toutefois, les états financiers consolidés comportent des provisions à ce titre 228,425 KDT.

Dès lors, nous ne pouvons pas estimer l'impact des redressements qui pourraient résulter du résultat définitif de ce contrôle social.

- La banque (société mère) est dépourvue d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties reçues. Ainsi, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024 ne comportent pas les garanties reçues par la banque et relatives à des engagements non classés.

Par ailleurs, la banque ne réalise pas à un inventaire annuel des garanties reçues et ne procède ni à la réévaluation périodique des valeurs de ces garanties ni à la mise à jour périodique des documents juridiques relatifs aux garanties reçues.

Cette situation ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan consolidés et ne permet pas de déterminer l'impact éventuel de non mise et à jour et non exhaustivité des garanties reçues sur la situation financière du groupe au 31 décembre 2024.

- Nous attirons votre attention sur le contenu de la note aux états financiers consolidés n°8.3 relative au volume global des crédits éligibles pouvant, le cas échéant, faire l'objet de demandes de réduction de taux et l'estimation de leur impact éventuel sur la rentabilité future de la banque sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

6- Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe

dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

8- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences et le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- Autres obligations légales et règlementés

- Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. A cet égard, nous avons constaté le non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06. Ces divergences aux normes et seuils prévues par les textes susvisés se présentent comme suit :

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2024, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 31 décembre 2024 à 38.903 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.
- Les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2024 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 31/12/2024
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,29%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,29%)

- Non-respect des normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Ces situations de non-respect des dispositions des articles 9, 50, 51 et 52 précités pourraient exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

- Non-respect des dispositions de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des fonds propres de la banque.

- En application des dispositions de l'article 96 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, nous avons signalé à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 30 août 2024 et 16 Avril 2025 les faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi.

Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n°2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie et que nos rapports sont présentés, dans une approche préventive, afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, permettant à la Banque Centrale de Tunisie d'apprécier et de juger l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte au vu de la situation de la banque.

- En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier en date du 30 août 2024 et 17 Avril 2025 un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque ou les porteurs de ses titres.

Tunis, le 17 Avril 2025

Les Co- commissaires aux Comptes

Samir LABIDI

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsaf - Bureau B 4.9
Tél: 71 990 262 - 71 999 158 / Fax: 71 951 298

Neji HAJJI

